

Contrat de Territoire Eau et Climat de l'Unité Hydrographique Iton 2022-2024



SOMMAIRE

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT.....	6
<i>Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés</i>	<i>6</i>
<i>Article 2 – Contenu du programme d'actions.....</i>	<i>9</i>
<i>Article 3 – Durée du contrat.....</i>	<i>9</i>
TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES	9
<i>Article 4 - Engagements de l'Agence</i>	<i>9</i>
<i>Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT.....</i>	<i>10</i>
<i>Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE.....</i>	<i>10</i>
TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT	11
<i>Article 7 - Pilotage.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 8 – Animation.....</i>	<i>11</i>
<i>Article 9 – Modalités de suivi.....</i>	<i>12</i>
<i>Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat.....</i>	<i>12</i>

PREAMBULE

Le 11^e programme de l'agence de l'eau Seine Normandie, « eau et climat », qui engage la période 2019-2024, vise à encourager les acteurs à adapter dès maintenant leurs pratiques aux conséquences du changement climatique, pour mieux résister à ses effets, qui sont maintenant certains.

La politique contractuelle du programme « eau et climat » 2019-2024 » de l'agence de l'eau Seine-Normandie constitue un élément important de ce programme pour mobiliser les acteurs dans les territoires à enjeux eau et biodiversité, les plus exposés aux conséquences du changement climatique du fait de problèmes de qualité ou de quantité d'eau préexistants et répondre aux défis de l'adaptation au changement climatique.

Elle se décline notamment par la mise en œuvre de contrats de territoire eau et climat. Ces contrats visent à obtenir, en priorité sur des territoires à enjeux « eau et climat » (bassin versant, aire d'alimentation de captage...), la mobilisation de maîtres d'ouvrage autour d'un programme d'actions prioritaires et efficaces pour la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique. Ils sont élaborés sur la base d'un diagnostic complet et cohérent du territoire, partagé par l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre l'opportunité de mettre en place un contrat « eau et climat ».

Le présent contrat de l'Iton définit les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux de protection de la ressource et des milieux naturels (aquatiques et humides) sur le territoire du bassin versant de l'Iton depuis la commune d'Acquigny (Eure) jusqu'à la commune de Mahéru (Orne).

Il est la formalisation de la mobilisation des acteurs pour développer et promouvoir, au moyen d'un programme d'actions, les opérations à mener pour atteindre les objectifs définis dans ce contrat.

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. Les maîtres d'ouvrage s'engagent à mettre en œuvre au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique, au regard de ces enjeux et au moins une action de sensibilisation sur les thématiques eau/biodiversité/climat. De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites au contrat, dans la limite de ses contraintes budgétaires.

La conduite de ces actions nécessite la mise en place d'une organisation et la mobilisation de moyens qui font l'objet du présent contrat.

ETABLI ENTRE

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'Etat, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale, dénommée ci-après "l'Agence".

Et

La Communauté d'agglomération d'Evreux Portes de Normandie, inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 071 454 représentée par son Président M. Guy LEFRAND, dûment habilité par la délibération numéro 2021-09-28/35 du conseil communautaire du 28 septembre 2021, dénommée ci-après " EPN " (STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT),

Et

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 087 252, représenté par son Président M. Marcel SAPOWICZ, dûment habilité par la délibération n°21-28 du conseil syndical du 9 septembre 2021, dénommé ci-après "SMABI" (STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT),

Et

Le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 058 816, représenté par son Président M. Luc ESPRIT, dûment habilité par la délibération numéro 20210901 du conseil syndical du 14 septembre 2021, dénommé ci-après "SEPASE" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 006 294, représenté par son Président M. Jean Pierre GATINE, dûment habilité par la délibération numéro 2021-18 du conseil syndical du 14 septembre 2021, dénommé ci-après "SIAEVE" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise inscrit à l'INSEE sous le numéro 200 023 588, représenté par son Président M. Jean Claude PROVOST, dûment habilité par la délibération numéro C23-2021 du conseil syndical du 28 septembre 2021, dénommé ci-après "SAEP3R" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Communauté de Communes du Pays de Conches inscrit à l'INSEE sous le numéro 242 700 276, représenté par son Président M. Jérôme PASCO, dûment habilité par la délibération numéro C-27-09-2021/19 du conseil syndical du 27 septembre 2021, dénommée ci-après "CdC Pays de Conches" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Ville d'Evreux, inscrit à l'INSEE sous le numéro 27229 représentée par son maire M. Guy LEFRAND, dûment habilité par la délibération numéro 2021-10-04/21 du conseil municipal du 4 octobre 2021, dénommée ci-après "VILLE D'EVREUX" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques de l'Eure, inscrit à l'INSEE sous le numéro 482 880 564 00018 représentée par son Président M. Martial CHOUQUET, dûment habilité par la délibération numéro CA-25092021-2 du conseil d'administration du 25 septembre 2021, dénommée ci-après "FDPPMA EURE" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Groupe Mammologique Normand, inscrit à l'INSEE sous le numéro 422 845 123 représentée par son Président M. François RIBOULET, dûment habilité par la délibération du conseil d'administration du 25 mai 2021, dénommé ci-après "GMN" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie-Seine, inscrit à l'INSEE sous le numéro 394 098 792 00036 représentée par son Président M. Luc DUNCOMBE, dûment habilité par la délibération du conseil d'administration du 8 novembre 2021, dénommé ci-après "CEN" (MAITRE D'OUVRAGE),

Et

L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole de l'Eure, et son Centre de Ressources et d'Education à l'Environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 192 710 168 représenté par son Directeur M. Christophe ROUX, dûment habilité par la délibération n°2021-28 du conseil d'administration du 28 juin 2021, dénommé ci-après « CREE du lycée de Chambray » (MAITRE D'OUVRAGE).

Vu le code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie et le programme de mesures en vigueur,

Vu le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu la délibération n°18-45 du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie en date du 20 Novembre 2018 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » type et l'avis de la commission des aides du 20 octobre 2021,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie approuvée par le comité de bassin le 8 décembre 2016,

Vu l'avis du Président de la CLE de l'Iton en date du 13 septembre 2021 approuvant le contrat de territoire « eau et climat » de l'Iton 2022-2024,

Vu le SAGE de l'Iton approuvé par arrêté inter-préfectoral n°D1/B1/12/051 du 12 mars 2012,

Vu le diagnostic du territoire,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

TITRE 1 – OBJET DU CONTRAT

L'objectif du contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux, à la préservation de la ressource en eau et au respect de la biodiversité.

Article 1 - Territoire concerné et enjeux eau associés

Le présent contrat s'applique au territoire du bassin versant de l'Iton figurant en annexe 1.

Le périmètre du bassin versant de l'Iton est situé sur deux départements, l'Eure et l'Orne. Il s'étend sur près de 1 200 km². Il est drainé par l'Iton qui prend sa source dans les collines du Perche Ornaïs, et va rejoindre l'Eure après un parcours de 132 km. La particularité de ce bassin est d'être scindé en deux parties au régime hydraulique bien distinct. Ce phénomène est lié à la géologie spécifique de la région avec la présence de Karst en sous-sol.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- les milieux aquatiques et les milieux humides
- la protection de la ressource en eau potable

Pour les milieux aquatiques,

L'état écologique des eaux superficielles est bon pour les deux masses d'eau principales, FRHR258 et 259. Les masses d'eau « rivière Itonne » (FRHR258-H4336000) et « Le Rouloir » (FRHR260) sont en état médiocre et la masse d'eau « le Ruel » (FRHR258-H4341000) est en état moyen.

Sur le bassin versant de l'Iton, l'état chimique est responsable de la dégradation de l'état écologique. L'ensemble des masses d'eau est en mauvais état chimique en prenant en compte les substances ubiquistes mais en bon état sans elles. Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries, alumineries ou encore des incinérateurs. Ces HAP sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état sans ces substances ubiquistes [extrait de l'Etat des lieux 2019, AESN].

« L'évaluation du risque de non atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027 (RNAOE), pour une masse d'eau donnée, consiste à évaluer les pressions significatives en 2027, en tenant compte de l'évolution prévisible des pressions sur les milieux (par exemple l'augmentation de la population) et des actions déjà engagées ou terminées par les maîtres d'ouvrage » [Etat des lieux, AESN 2019].

A noter que les quatre masses d'eau du bassin versant de l'Iton risquent de ne pas atteindre les objectifs environnementaux du fait de l'hydromorphologie.

L'Itton est un cours d'eau classé « Liste 1 » au titre de l'article L217-17 du Code de l'Environnement. Ce classement vise à préserver l'état actuel, tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité écologique ne pourra être concédé ni autorisé.

A l'échelle du bassin versant de l'Itton, 284 obstacles sont recensés dans le référentiel d'obstacle à l'écoulement issu du travail collaboratif entre l'Office Français pour la Biodiversité et les syndicats de rivière. Ces ouvrages ont été diagnostiqués dans le cadre des PPRE.

Sur ces 284 ouvrages, 170 se trouvent sur le Chemin Préférentiel de Continuité Ecologique (CPCE). Les taux d'étagement par masses d'eau sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Code Masse d'eau	Nom masse d'eau	Taux d'étagement*1	Densité ouvrages *2
FRHR259	L'Itton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	32	1,5
FRHR258	L'Itton de sa source à sa perte karstique	13	0,5
FRHR260	Le Rouloir de sa source au confluent de l'Itton (exclu)	-	0,4
FRHR258-H4336000	l'Ittonne	9,51	0,3
FRHR258-H4341000	Le Ruel	6	0.19

*1 Le taux d'étagement cible simplement la perte de pente naturelle liée à la présence des ouvrages transversaux (seuils, ouvrages hydrauliques...). Cet indicateur physique vise globalement la perte de fonctionnalité induite par les ruptures artificielles de continuité longitudinale sur les cours d'eau.

*2 Nombre moyen d'ouvrages au kilomètre

Le territoire du présent contrat est couvert par plusieurs plans de gestion :

- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de l'Itton aval (porté initialement par le SAVITON dissout au profit du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Itton depuis le 31/12/2019) ; encore valide sur le volet RCE,
- le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) de l'Itton amont (porté initialement par le SIHVI dissout au profit du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Itton depuis le 31/12/2018) ; prorogation jusqu'en décembre 2022.

Ces plans de gestion ont pour objectif de restaurer et maintenir la bonne qualité des milieux et ainsi participer à la prévention des risques naturels (inondation et sécheresse). Le SMABI engagera en 2022, la réalisation d'un Plan en faveur des Milieux humides et Aquatiques (PPMHA) à l'échelle du bassin versant de l'Itton.

Pour la protection de la ressource en eau.

Nous nous intéressons ici à la masse d'eau FRHG211. Elle couvre une superficie de 4601 km² et quatre départements (Eure, Eure-et-Loir-Orne et Yvelines). Elle est traversée par les cours d'eau de l'Itton et son affluent le Rouloir, de l'Avre, de la Blaise et de l'Eure. Pour la protection de la ressource, l'enjeu est à la fois qualitatif et quantitatif. En effet, la masse d'eau souterraine (craie altérée du

Neubourg/Iton/plaine de Saint-André) qui sert à la production d'eau potable sur ce territoire, est en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre, du fait de la présence notable de pesticides et de nitrates. Ainsi, un nombre notable des captages de ce secteur sont classés sensibles et/ou prioritaires, car contaminés significativement par les nitrates.

L'autre masse d'eau concernée est la FRHG212, « Craie du Lieuvin-Ouche – bassin versant de la Risle. Sa superficie est de 2441 km². Cette masse d'eau, traversée par le cours d'eau de la Risle et de ses affluents, est en bon état quantitatif, mais présente un état qualitatif dégradé. En effet, cette masse d'eau n'est pas au bon état chimique, dégradée par des problématiques de phosphore et de contamination par les pesticides. Ainsi, de nombreux captages servant à la production d'eau potable présente une dégradation de leur qualité en raison de pics de turbidité, marqués de par la nature très karstique de l'aquifère et des phénomènes d'érosion/ruissellement présents sur les plateaux, et de pics de pesticides.

Les actions présentées dans ce contrat concernent les collectivités et aires d'alimentation de captages suivants :

- Evreux Portes de Normandie : AAC d'Arnières sur Iton (prioritaire) et AAC d'Evreux (sensible) ;
- Communauté de Communes du Pays de Conches : AAC de La Bonneville sur Iton (sensible), AAC de Ferrières Haut Clocher (prioritaire) et AAC de La Croisille (demande de classement sensible en cours pour le SDAGE 2022-2027) ;
- Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure : AAC de Sylvains les Moulins et de Mesnils sur Iton (prioritaires) et AAC de Breteuil (sensible) ;
- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure : AAC de l'Habit (prioritaire)
- Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région Risloise et Rugloise : AAC de Rugles (prioritaire) et AAC de Neaufles-Auvergny (sensible)

En complément de ces 2 enjeux majeurs du territoire, ce contrat comporte 2 actions de sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le secteur du SIAEVE : l'une à caractère quantitatif avec des travaux d'interconnexion prévus au schéma directeur du syndicat, et l'autre à caractère sanitaire avec la mise en place d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau et dont la réalisation est appuyée par l'ARS dans l'optique de la mise en application prochaine de la nouvelle Directive européenne eau potable (décembre 2020).

Les enjeux liés à chaque masse d'eau sont précisés en annexe 1.

Article 2 – Contenu du programme d’actions

Le contenu du présent contrat s’attache à répondre aux enjeux de la politique de l’eau et la biodiversité durable associés au territoire dans le cadre des orientations du SDAGE Seine-Normandie et de la stratégie d’adaptation au changement climatique du bassin Seine Normandie.

Le programme retenu par les parties est ainsi constitué des principaux axes d’intervention suivants :

1. Milieux aquatiques et les milieux humides :
 - Effacements et aménagements d’ouvrages pour la restauration de la continuité écologique de l’Itton et ses principaux affluents (objectif de réalisation de 6 ouvrages) ;
 - Actions de restauration hydro-morphologique des cours d’eau ;
 - Inventaire, gestion et préservation des zones humides notamment sur l’Itton ;
 - Acquisition de connaissances et actions de préservation de la biodiversité.

2. La protection de la ressource en eau potable :
 - Animation agricole sur les aires d’alimentation de captages (AAC) prioritaires et sensibles ;
 - Etudes de filières pour accompagner le développement de l’agriculture biologique, des cultures à bas niveaux d’intrants, et les prairies ;
 - Organisation de journées techniques agronomiques à l’attention des agriculteurs ;
 - Réalisation de suivi analytique renforcé sur tous les captages stratégiques ;
 - Etudes pour la mobilisation des dispositifs de financements directs des exploitants agricoles (MAEC, PSE, minimis..).

3. Actions transversales :
 - *Sensibilisation des élus et du grand public sur la préservation des milieux aquatiques, la protection de la ressource en eau et l’adaptation au changement climatique ;*
 - Mise en conformité SAGE ITON, l’adoption du future SDAGE 2022-2027 entrainera la mise en conformité du SAGE ITON dont le SMABI est la structure porteuse.

Le programme d’actions est détaillé en annexe 2. Le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à 5 733 240 € HT.

Article 3 – Durée du contrat

Le programme d’actions à réaliser couvre la période 2022-2024, soit une durée de 3 ans.

TITRE 2 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

Les parties s’engagent à œuvrer à la bonne réalisation du programme d’actions selon le calendrier affiché.

Article 4 - Engagements de l’Agence

L’Agence s’engage à étudier, de manière prioritaire par rapport aux autres dossiers analogues mais dans le cadre normal de ses processus de décision, les dossiers relevant du programme d’actions du présent contrat dès lors que les engagements des autres signataires définis à l’article 5 et 6 sont respectés.

Les aides financières de l'Agence s'effectuent selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite des contraintes budgétaires de l'Agence.

Le cas échéant : pour les dossiers de restauration de la continuité écologique relevant du présent contrat, les aides à la suppression d'obstacles à la libre circulation pourront être portées à 90 % au lieu de 80 %.

Article 5 – Engagements de la STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT

Les Structures porteuses du contrat s'engagent à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 et tout mettre en œuvre pour faire réaliser par les autres co-signataires les autres actions ;
- Réaliser en particulier les actions « eau, biodiversité et climat » et de sensibilisation des acteurs pour respecter les conditions du 11^e programme pour la mise en place d'un contrat ;
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie ;
- Assurer les missions de pilotage définies à l'article 7 ;
- Assurer les missions d'animation du contrat définies à l'article 8 ;
- Permettre que les animateurs bénéficient de l'appui technique de l'agence de l'eau, et participent aux sessions d'échange et d'information que l'Agence peut organiser ;
- Ce que les missions d'animation ne soient pas interrompues pendant une période de plus de 4 mois consécutifs.

Article 6 - Engagements des MAITRES D'OUVRAGE

Les **MAITRES D'OUVRAGE** signataires s'engagent à :

- Réaliser les actions inscrites au contrat et conformément aux termes de la programmation définie à l'article 2 et son annexe 2 ;
- Informer la structure porteuse du contrat de l'avancement de ces actions ;
- Signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.

TITRE 3 - MODALITES DE FONCTIONNEMENT, DE SUIVI, DE REVISION ET DE RESILIATION DU CONTRAT

Article 7 - Pilotage

Les STRUCTURES PORTEUSES DU CONTRAT sont chargées du pilotage du contrat. Elle assure les fonctions suivantes :

- Coordonner l'application du contrat avec un souci de gestion concertée et durable,
- Suivre en continu les échéanciers de réalisation des actions programmées,
- Envoyer à l'Agence chaque année un tableau d'avancement des actions,
- Envoyer en fin de contrat un rapport technique et financier détaillé qui permette l'évaluation de ce contrat au plus tard le 30 juin 2025,
- S'assurer de la communication continue sur la réalisation des actions,
- Mettre en place et présider un comité de pilotage composé des représentants des signataires du présent contrat,
- Réunir 1 fois par an le comité de pilotage, ainsi qu'en cas de non-respect des échéances prévues à l'article 2.
- Assurer la coordination des animations associées.

Le comité de pilotage est un organe de concertation et de coordination pour la mise en œuvre du programme d'actions et le cas échéant des animations associées. Il traite notamment des éventuels projets d'avenant et de résiliation du contrat en cas de non-respect des échéances prévues. Le président transmet les éléments constituant l'ordre du jour au moins 15 jours avant la date de la réunion.

L'avis du comité de pilotage ne s'impose ni à l'Agence, ni aux autres financeurs dans leurs choix d'éligibilité à leurs aides financières.

Article 8 – Animation

Les structures porteuses déterminées pour ce CTEC sont EPN et le SMABI. Il n'est pas prévu de mettre en place une animation dédiée pour accompagner la mise en œuvre et le suivi du contrat.

Le pilotage du contrat est assuré par deux agents de ces deux collectivités.

L'animation du contrat assure les missions générales suivantes :

- Actions de sensibilisation et de communication, et appui aux maîtres d'ouvrage pour l'émergence et la réalisation des projets prévus au contrat,
- Information continue des partenaires du contrat sur l'état d'avancement des actions programmées,
- Secrétariat du comité de pilotage,
- Rédaction du tableau d'avancement annuel et en fin de contrat du bilan pluriannuel, conformément aux modèles définis par l'Agence.

Les missions prioritaires et spécifiques de l'animation du contrat et des animations rattachées au contrat de territoire ainsi que les modalités de mises en œuvre de ces animations sont précisées dans les conventions pluriannuelles d'aides dédiées.

A côté et en appui de l'animation du contrat de territoire eau et climat, les animations thématiques suivantes contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions avec au **minimum 8 animateurs** (et au maximum 10 animateurs), soit un **total minimal de 5,9 Equivalent Temps Plein** (et au maximum 8 ETP) :

- Animation Milieux Aquatiques sur les cours d'eau **(2,5 ETP, 3 agents)** :
 - Animation rivières et zones humides (2 ETP, 2 agents) pour le syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.
 - Animation SAGE ITON (0,5 ETP, 1 agent) pour le syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.

- Animation pour la réduction et la maîtrise des pollutions diffuses des captages **(3,4 ETP à 5,5 ETP, soit de 5 à 7 animateurs)** :
 - 1 à 2 ETP pour Evreux Portes de Normandie (EPN)
 - 0,9 à 1,5 ETP pour le SEPASE
 - 1 ETP pour le SAEP3R
 - 0,5 à 1 ETP pour la CdC du Pays de Conches (délégué à la chambre d'agriculture par prestation de service)

Le 0,5 ETP pour le SIAEVE est juste mentionné pour information mais pas comptabilisé dans ce contrat puisque cette animation est déléguée au SAEP de la Paquetterie, par convention de partenariat, qui sera signataire du CTEC Avre.

Article 9 – Modalités de suivi

En complément des modalités de suivi précitées à l'article 7, des indicateurs sont définis pour le suivi du programme d'actions et son évaluation. Ces indicateurs sont définis dans l'annexe 3.

Article 10 – Modalités de révision et de résiliation du contrat

➤ Modalités de révision

Le présent contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation des membres du comité de pilotage, en cas de changements majeurs (périmètre du contrat, programme prévisionnel d'actions, nouveaux signataires).

L'accord de l'ensemble des parties est requis. Pour ce faire, la structure porteuse du contrat envoie le projet d'avenant par mail ou à défaut par courrier (avec accusé de réception) à chaque partie.

Après réception de la proposition, chaque partie doit donner son avis dans un délai de 3 mois. A l'expiration de ce délai, le silence d'une partie vaut acceptation implicite de l'avenant.

➤ Modalités de résiliation

A l'initiative de l'Agence, d'un autre financeur ou de la **STRUCTURE PORTEUSE DU CONTRAT**, le contrat peut être résilié dans les cas suivants :

- un engagement des parties prévu aux articles 4 à 6 n'est pas respecté
- à mi-parcours (soit le 1^{er} juillet 2023) s'il n'y a pas :
- engagement d'au minimum 40% de la masse financière des actions du programme, soit 2 293 296 €.
- et engagement d'au moins deux actions prioritaires « eau et climat ».

La structure à l'initiative de la résiliation doit au préalable avoir fait une demande écrite de réaliser l'engagement défaillant aux parties du contrat concerné avec information à l'ensemble des autres signataires. Si aucune action n'est engagée dans un délai de 3 mois après la réception de la mise en demeure, la résiliation pourra être prononcée. La résiliation peut être partielle et concerner l'un des signataires qui ne respecterait pas les engagements du contrat.

Le à

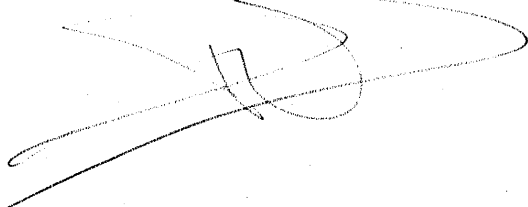
Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement
du Bassin de l'Iton
Marcel SAPOWICZ



Le Président du Syndicat d'Eau Potable et
d'Assainissement Collectif du Sud de l'Eure
Luc ESPRIT



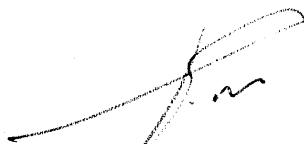
Le Président du Conservatoire des Espaces
Naturels de Normandie
Luc DUNCOMBE



Le Président du Syndicat Intercommunal
d'Alimentation en Eau Potable de la Vallée d'Eure
Jean-Pierre GATINE



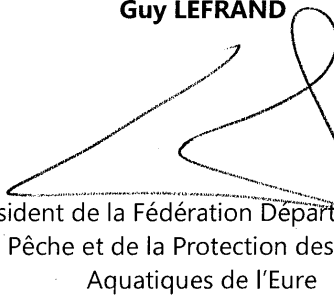
Le Président du Syndicat d'Adduction d'Eau
Potable de la Région Risloise et Rugloise
Jean-Claude PROVOST



L'Etablissement Public Local d'Enseignement et
de Formation Professionnel Agricole de l'Eure
Christophe ROUX



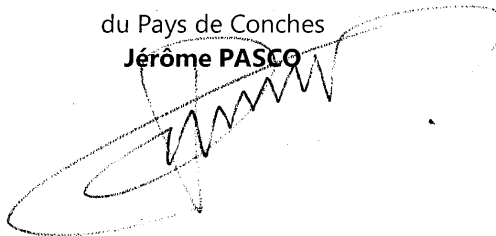
Le Président d'Evreux Portes de Normandie
Guy LEFRAND



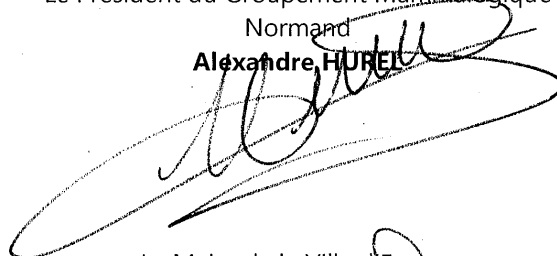
Le Président de la Fédération Départementale de
la Pêche et de la Protection des Milieux
Aquatiques de l'Eure
Martial CHOUQUET



Le Président de la Communauté de Communes
du Pays de Conches
Jérôme PASCO



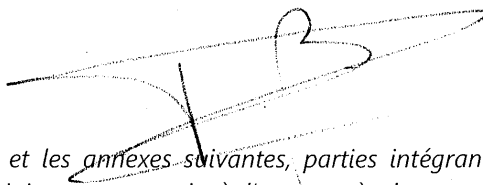
Le Président du Groupement Mammalogique
Normand
Alexandre HUREL



Le Maire de la Ville d'Evreux
Guy LEFRAND



La Directrice territoriale et maritime Seine-Aval de
l'agence de l'eau Seine-Normandie
Pascale FAUCHER



En 12 exemplaires comprenant 13 pages recto verso et les annexes suivantes, parties intégrantes et indissociables du contrat : Un des 12 exemplaires originaux est remis à l'agence, à chaque maître d'ouvrage et à la structure porteuse du contrat qui préside le comité de pilotage. Une copie est remise à chaque autre signataire.

**Annexes du contrat de territoire
« Eau et climat »**

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux Eau et Climat associés du contrat

ANNEXE 2 – Programme d'actions détaillé du contrat

ANNEXE 3 – Indicateurs de suivi-évaluation

ANNEXE 4 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE

ANNEXE 5 – Fiches de présentations des AAC (Aires d'Alimentation de Captages)

ANNEXE 1 – Territoire concerné et enjeux eau et climat associés du CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT ITON

1. Liste des communes concernées :

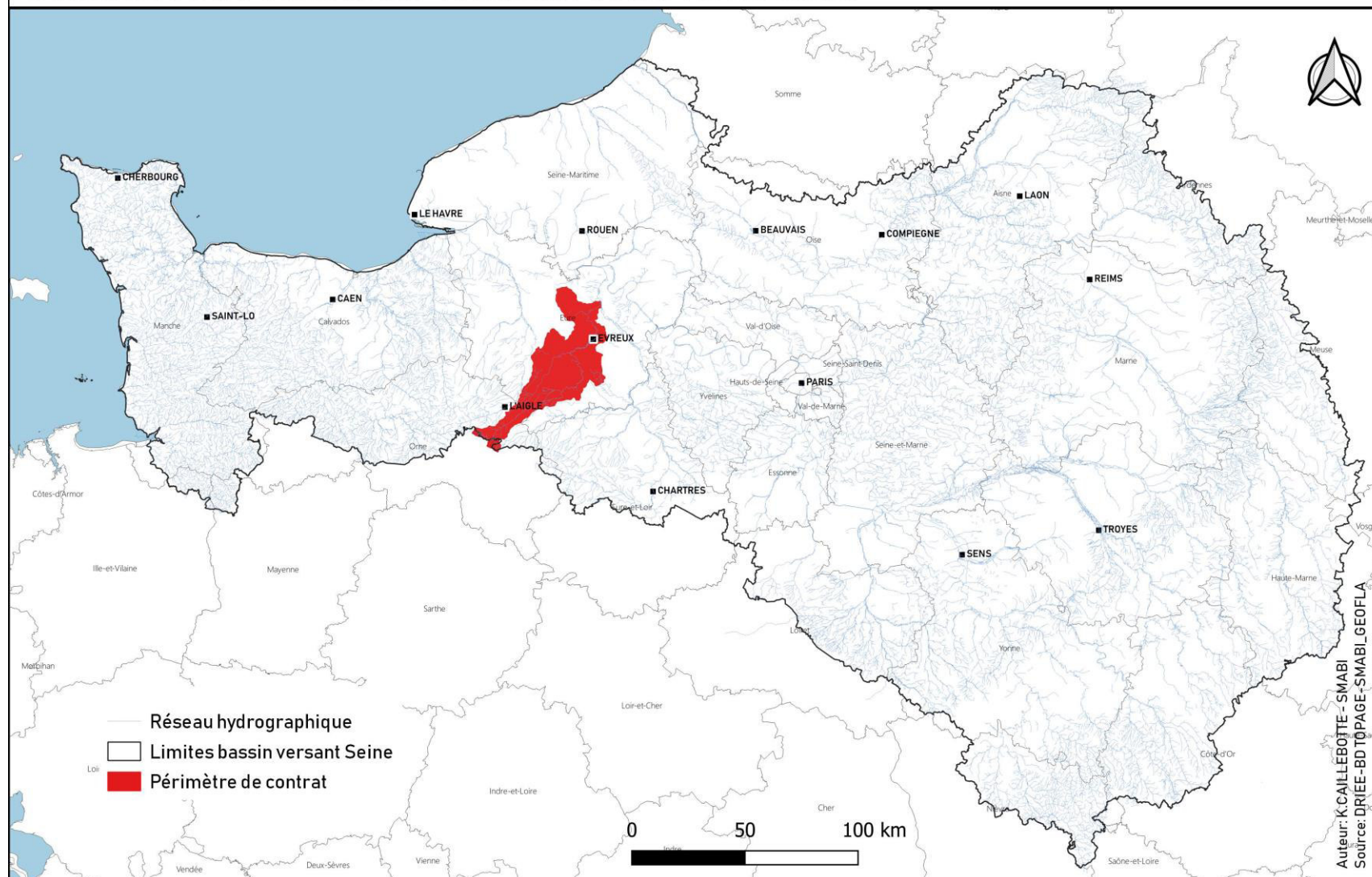
INSEE	COMMUNE	INSEE	COMMUNE
27002	Acon	27158	Cierrey
27009	Ambenay	27161	Claville
27011	Amfreville-Saint-Amand	27191	Clef Vallée d'Eure
27017	Angerville-la-Campagne	27162	Collandres-Quincarnon
27020	Arnières-sur-Iton	27165	Conches-en-Ouche
27023	Aulnay-sur-Iton	27177	Coudres
27025	Autheuil-Authouillet	27181	Courdemanche
27031	Aviron	27185	Crestot
27033	Bacquepuis	27187	Criquebeuf-la-Campagne
27040	Barquet	27192	Crosville-la-Vieille
27047	Beaubray	27193	Croth
27054	Bémécourt	27200	Dardez
27055	Bérengeville-la-Campagne	27201	Daubeuf-la-Campagne
27057	Bernienville	27206	Droisy
27063	Berville-la-Campagne	27212	Écauville
27069	Bois-Arnault	27215	Ecquetot
27073	Bois-le-Roi	27216	Émalleville
27075	Bois-Normand-près-Lyre	27217	Émanville
27076	Boisset-les-Prévanches	27220	Épieds
27081	Boncourt	27229	Évreux
27108	Bourth	27230	Ézy-sur-Eure
27111	Bretagnolles	27234	Fauville
27112	Breteuil	27235	Faverolles-la-Campagne
27115	Breux-sur-Avre	27238	Ferrières-Haut-Clocher
27118	Brosville	27241	Feuguerolles
27120	Burey	27254	Fontaine-sous-Jouy
27123	Caillouet-Orgeville	27259	Foucrainville
27124	Cailly-sur-Eure	27261	Fouqueville
27127	Canappeville	27271	Fresney
27132	Caugé	27278	Garennes-sur-Eure
27135	Cesseville	27280	Gauciel
27137	Chaise-Dieu-du-Theil	27281	Gaudreville-la-Rivière
27032	Chambois	27282	Gauville-la-Campagne
27139	Chambord	27287	Glisolles
27140	Chambray	27298	Graveron-Sémerville
27141	Champ-Dolent	27299	Gravigny
27144	Champigny-la-Futelaye	27301	Grosseuvre
27154	Chavigny-Bailleul	27306	Guichainville
27156	Chéronvilliers	27312	Hardencourt-Cocherel
27327	Hectomare	27383	Mandres
27339	Hondouville	27382	Mandeville

27342	Houetteville	27389	Marbeuf
27343	Houlbec-Cocherel	27157	Marbois
27347	Huest	27390	Marcilly-la-Campagne
27350	Illiers-l'Évêque	27391	Marcilly-sur-Eure
27353	Irreville	27400	Merey
27354	Iville	27198	Mesnils-sur-Iton
27355	Ivry-la-Bataille	27406	Mesnil-sur-l'Estrée
27358	Jouy-sur-Eure	27410	Miserey
27359	Juignettes	27411	Moisville
27360	Jumelles	28263	Montigny-sur-Avre
27277	La Baronnie	27419	Mouettes
27078	La Boissière	27421	Mousseaux-Neuville
27082	La Bonneville-sur-Iton	27423	Muzy
27147	La Chapelle-du-Bois-des-Faulx	27424	Nagel-Séez-Mesnil
27183	La Couture-Boussey	27427	Neaufles-Auvergny
27189	La Croisille	27436	Nogent-le-Sec
27256	La Forêt-du-Parc	27438	Nonancourt
27313	La Harengère	27439	Normanville
27431	La Neuve-Lyre	27446	Ormes
27659	La Trinité	27451	Parville
27685	La Vieille-Lyre	27457	Piseux
27099	Le Boulay-Morin	27472	Portes
27242	Le Fidelaire	27478	Prey
27565	Le Lesme	27486	Quittebeuf
27401	Le Mesnil-Fuguet	27489	Reuilly
27464	Le Plessis-Grohan	27502	Rugles
27641	Le Tilleul-Lambert	27504	Sacquenville
27663	Le Troncq	27507	Saint-André-de-l'Eure
27668	Le Val-David	27508	Saint-Antonin-de-Sommaire
27447	Le Val-Doré	27511	Saint-Aubin-d'Écrosville
27684	Le Vieil-Évreux	27535	Saint-Élier
27027	Les Authieux	27578	Sainte-Marie-d'Attez
27038	Les Barils	27568	Sainte-Marthe
27043	Les Baux-de-Breteuil	27543	Saint-Georges-Motel
27044	Les Baux-Sainte-Croix	27544	Saint-Germain-de-Fresney
27096	Les Bottereaux	27546	Saint-Germain-des-Angles
27678	Les Ventes	27548	Saint-Germain-sur-Avre
27309	L'Habit	27555	Saint-Laurent-des-Bois
27341	L'Hosmes	27560	Saint-Luc
27368	Lignerolles	61423	Saint-Martin-d'Écublei
27374	Louversey	27570	Saint-Martin-la-Campagne
27376	Louye	27602	Saint-Sébastien-de-Morsent
27611	Saint-Vigor	27650	Tournedos-Bois-Hubert
27615	Sassey	27652	Tourneville
27618	Sébécourt	27674	Vaux-sur-Eure
27621	Serez	27677	Venon

27693	Sylvains-Lès-Moulins	27679	Verneuil d'Avre et d'Iton
27640	Tilleul-Dame-Agnès	27692	Villettes
27643	Tillières-sur-Avre		

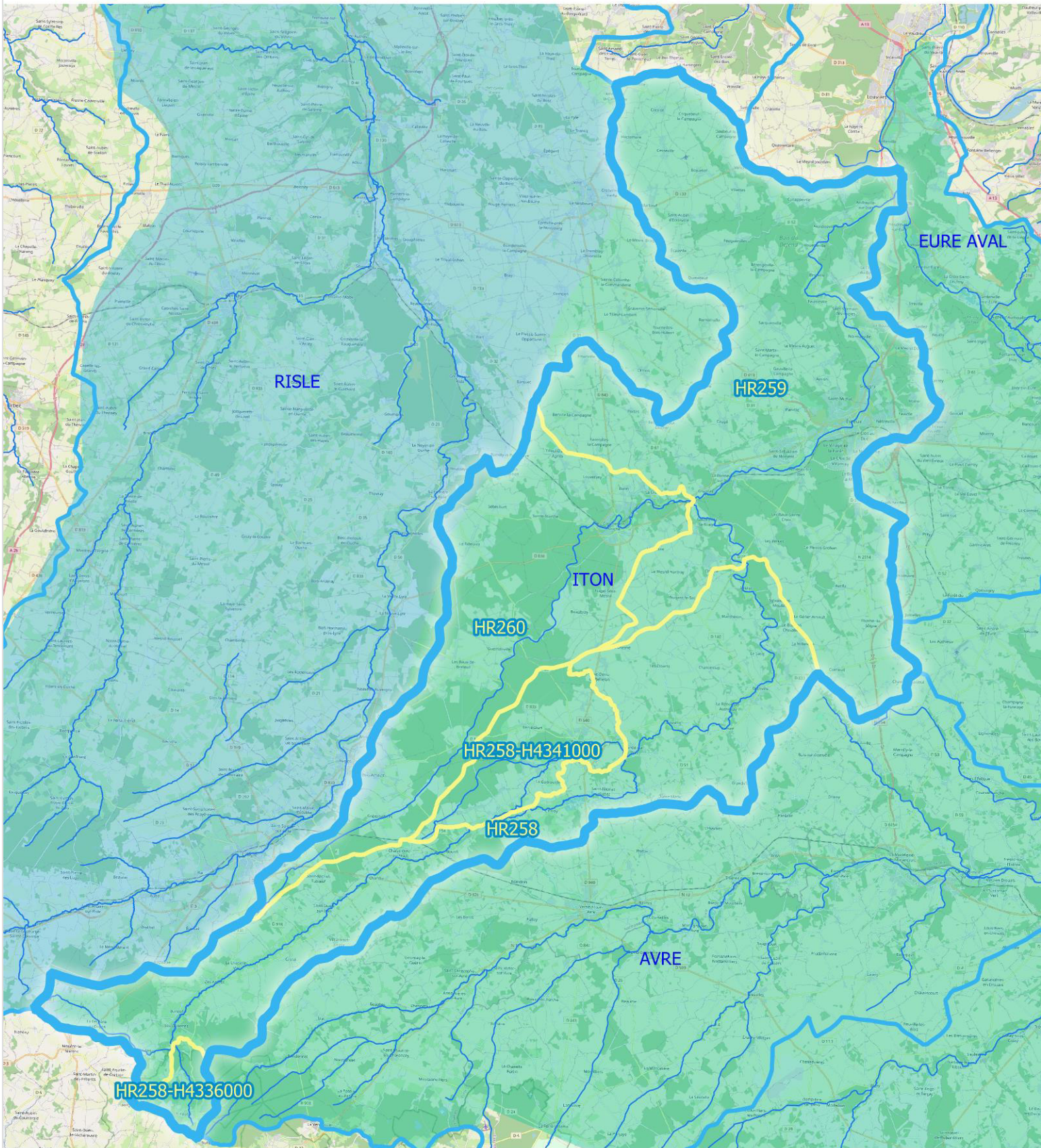
2. Cartothèque :

Contrat Territorial Eau Climat de l'Iton 2022-2024 Localisation du contrat sur le bassin Seine Normandie



Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2022-2024

Contexte hydrographique et hydrogéologique




 Unités hydrographiques (bassin versant)

 Cours d'eau

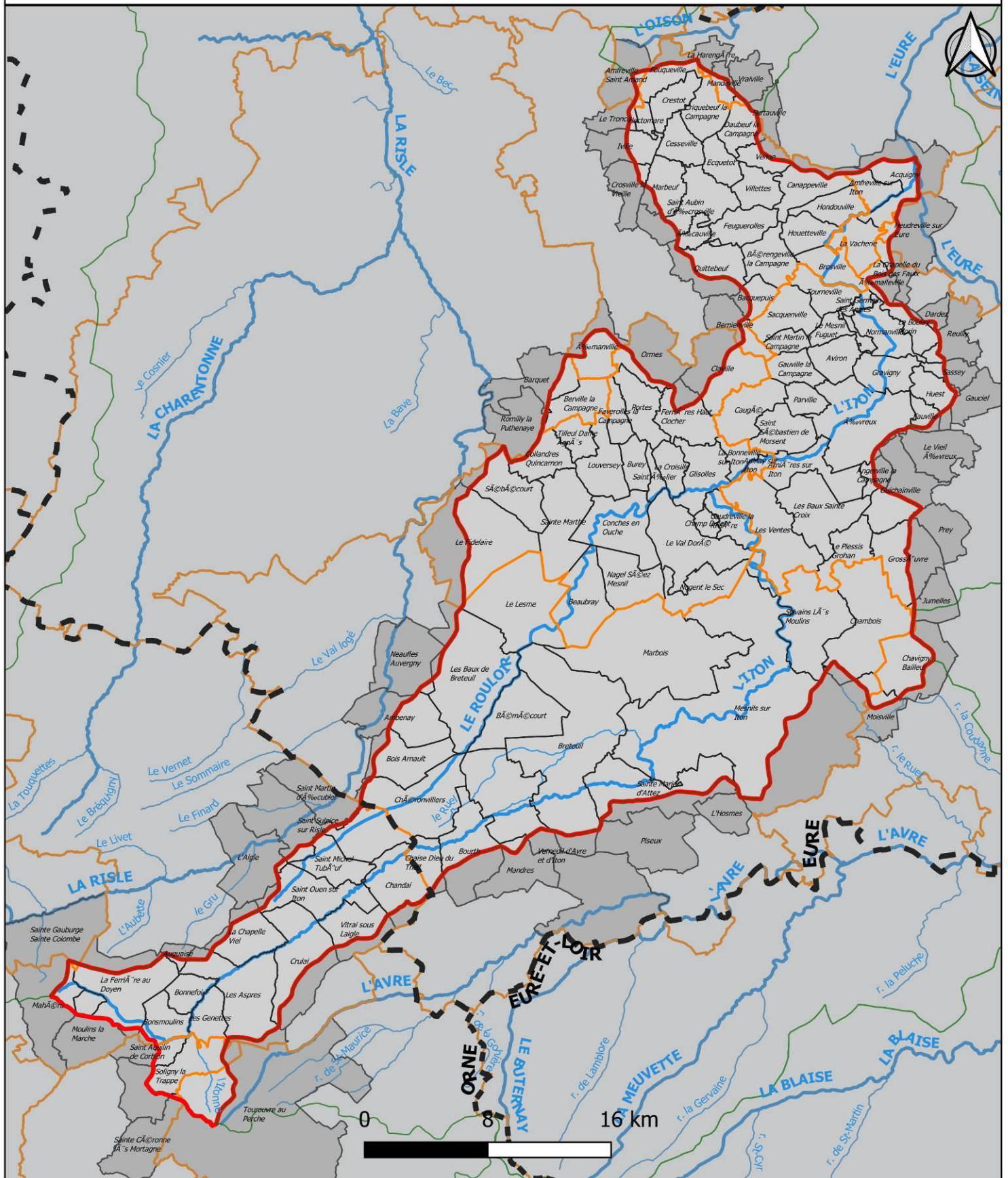
 Masses d'eaux de surface (HR...)

Masses d'eaux souterraines :






 Craie altérée du Neubourg-Iton-plaine de Saint-André (HG211)

 Craie du Lieuvin-Ouche - bassin versant de la Risle (HG211)

Communes sur l'unité hydrographique ITON



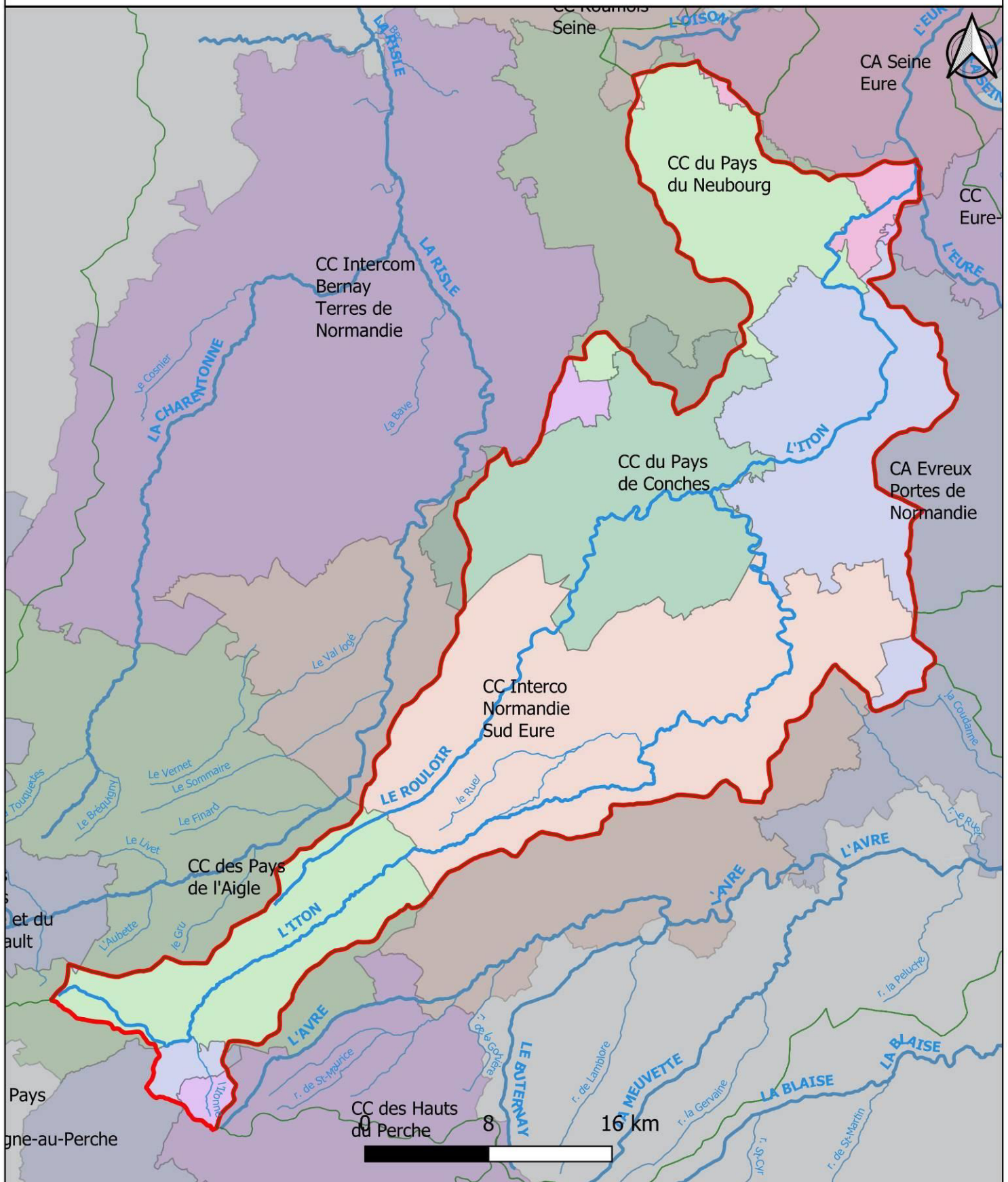
Légende :

-  Unité hydrographique
-  EPCI
-  Communes
-  principales
-  secondaires



Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - octobre 2019
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

EPCI sur l'unité hydrographique ITON



Légende :

Unité hydrographique

Masses d'eau

principales

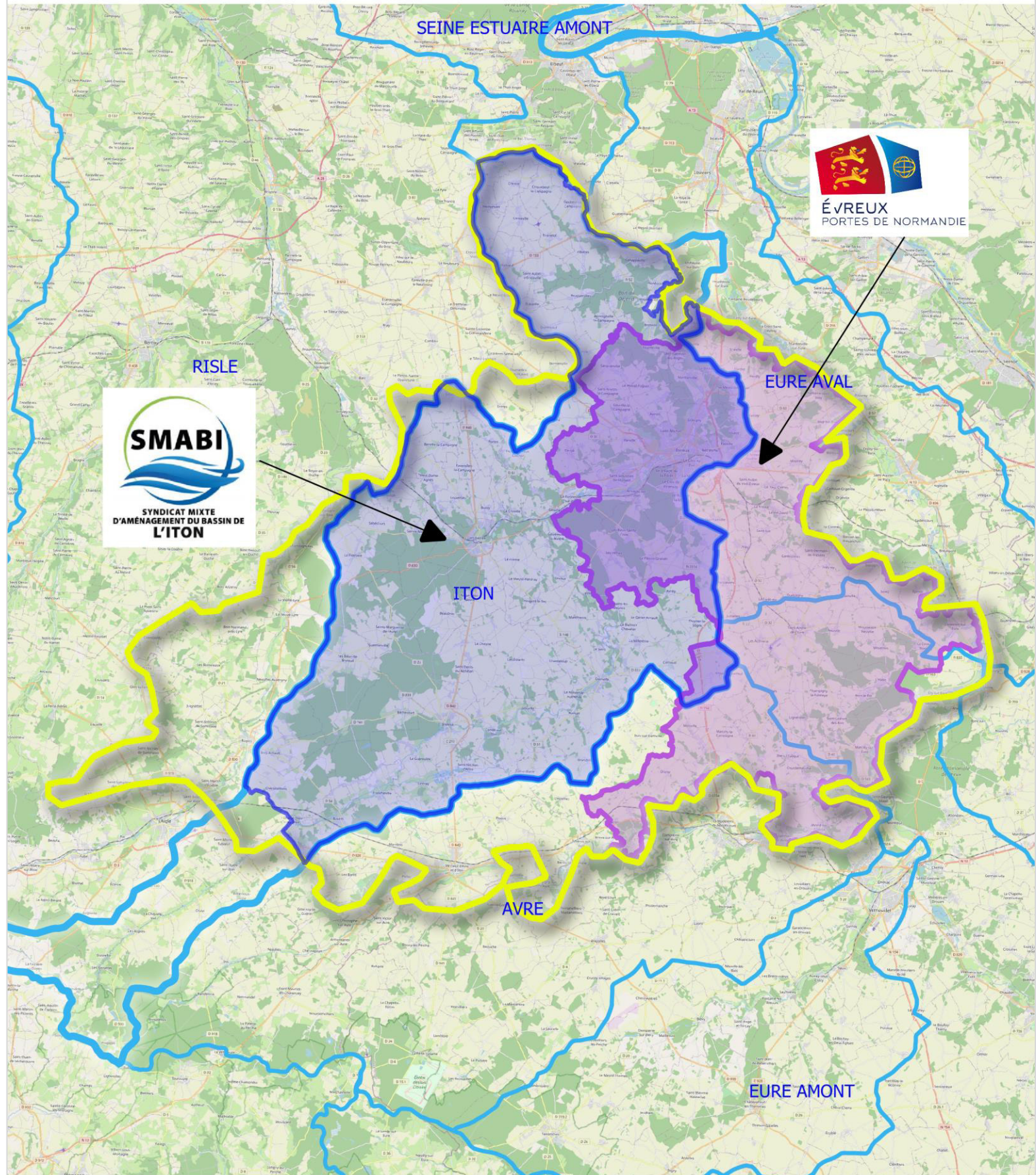
secondaires






Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - octobre 2019
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2022-2024

Territoire et porteurs du contrat



Collectivités co-porteuses du CTEC :

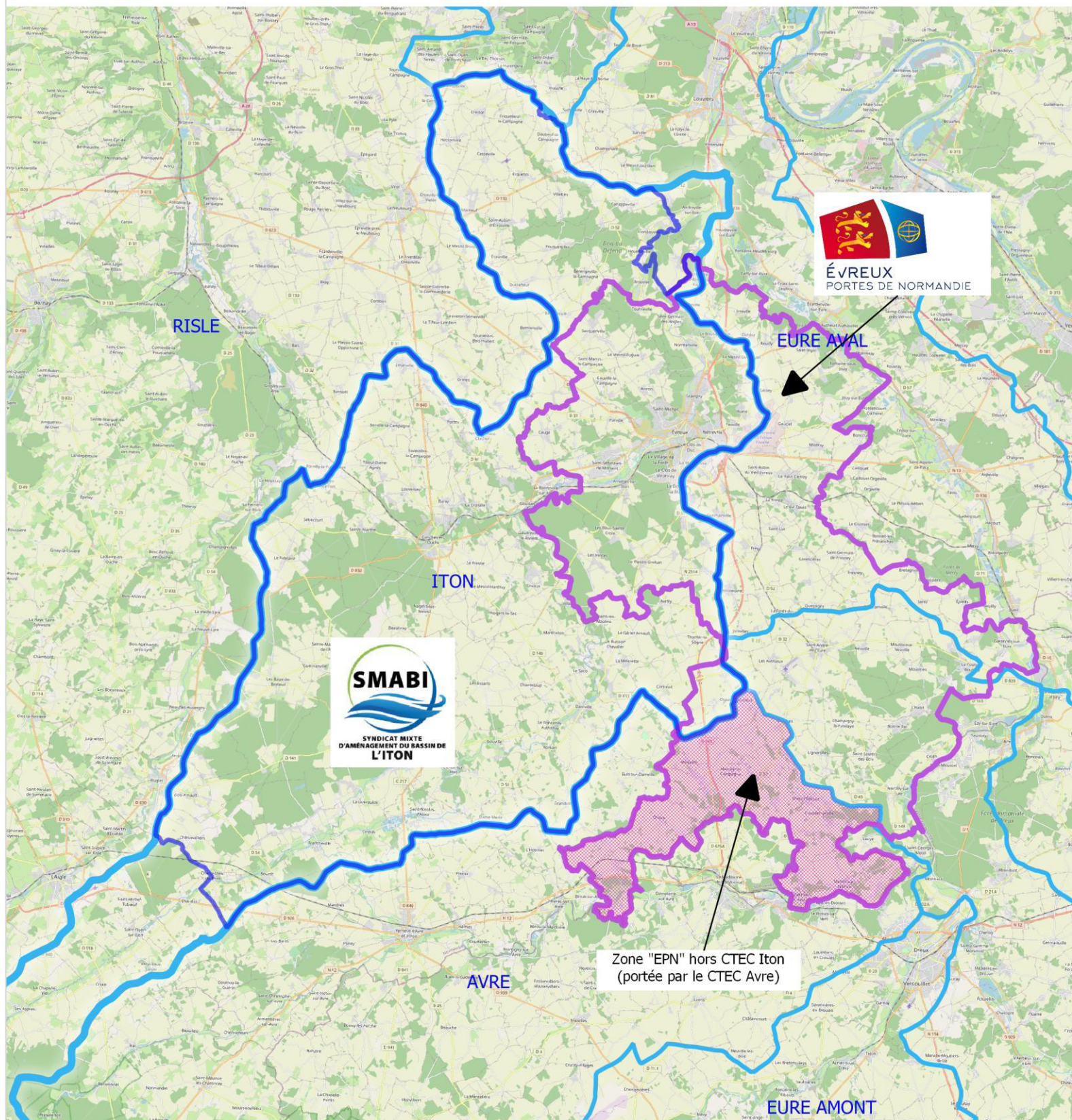
-  Evreux Portes de Normandie (EPN)
-  Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)
-  Périmètre total du CTEC


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*




**eau
seine
NORMANDIE**
Agence de l'eau ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2022-2024

Collectivités maîtres d'ouvrage "Milieux Aquatiques"



Les maîtres d'ouvrages :

-  Evreux Portes de Normandie
-  Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

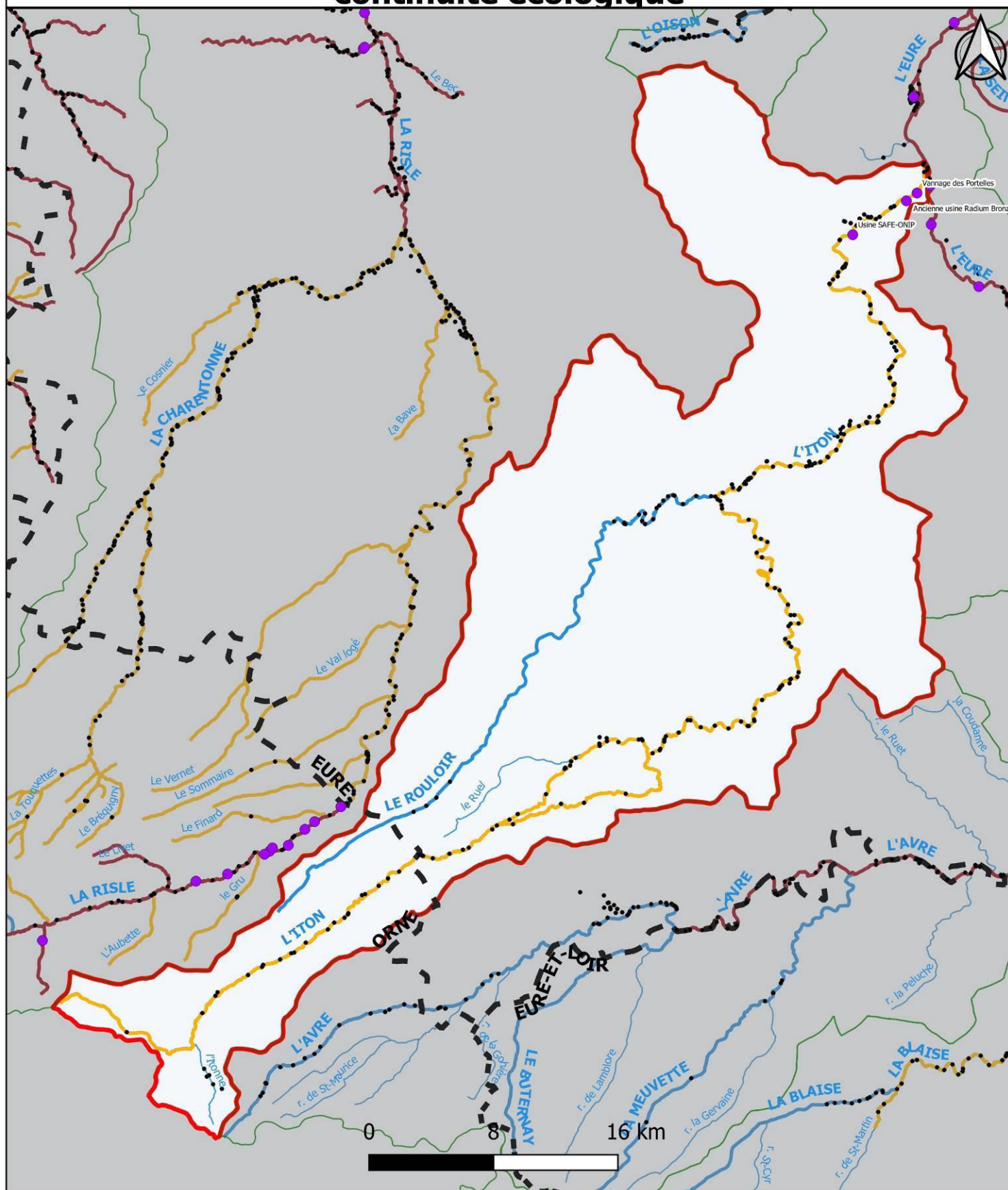
Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Eure
 Groupe mammalogique Normand
 Ville d'Evreux
 Conservatoire des espaces naturels de Normandie
 Etablissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles



Septembre 2021 - QGIS - EPN/



CTEC ITON : Priorités en terme de restauration de la continuité écologique



Légende :

Unité hydro.

Masses d'eau

principales

secondaires

Ouvrages Priorité 1

Ouvrages Priorité 2

Autres ouvrages

L214 - Liste1

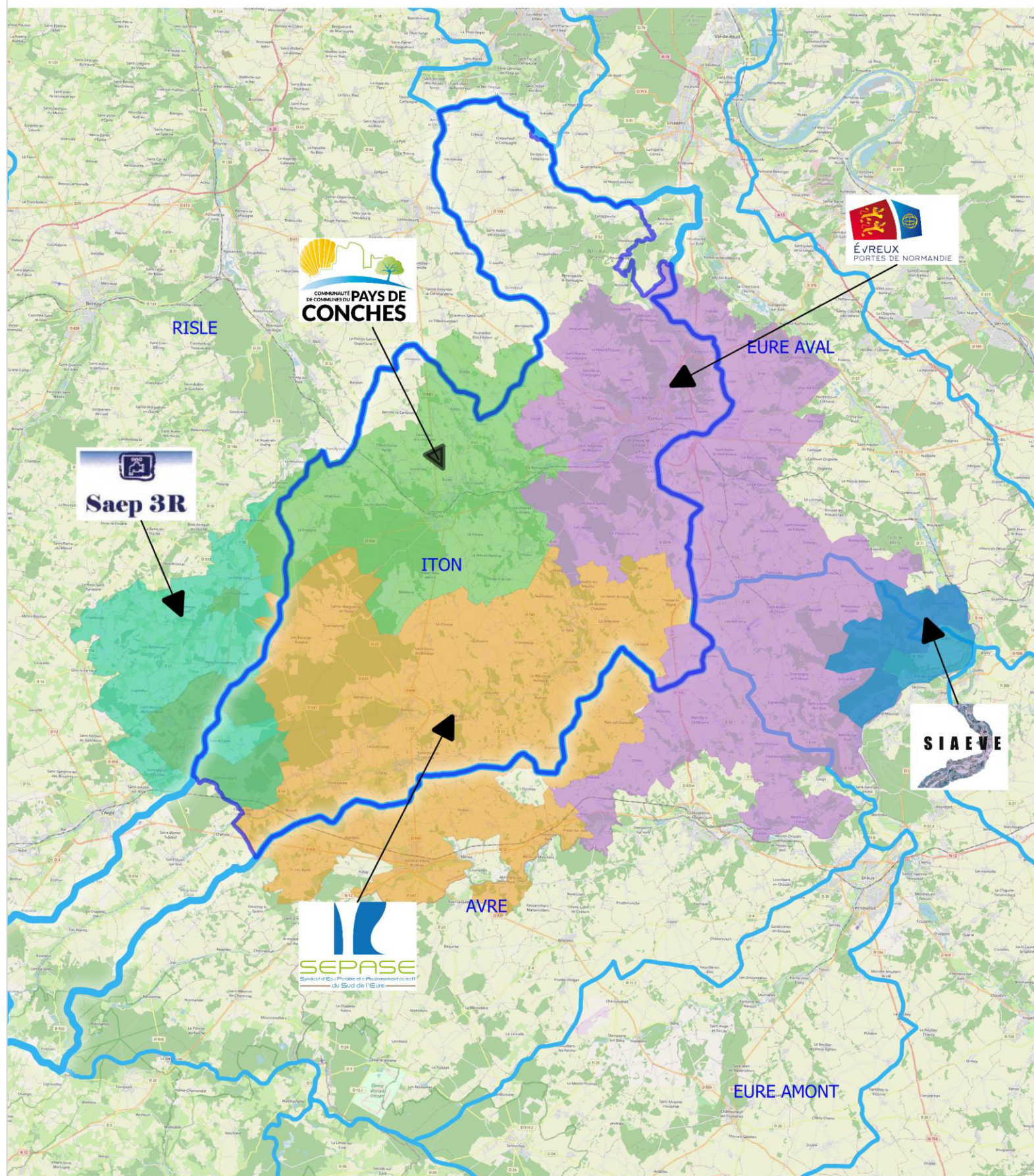
L214 - Liste2




Auteur : AUBIN Nicolas - AESN/DTMSAV/
SMAA - décembre 2019
Source : IGN - ADMIN EXPRESS / AESN

Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2022-2024

Collectivités maîtres d'ouvrage "Ressource en eau"



 Unités hydrologiques

 Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton

Les maîtres d'ouvrages :

 Evreux Portes de Normandie

 Communautés de Communes du Pays de Conches

 SEPASE

 SAEP3R

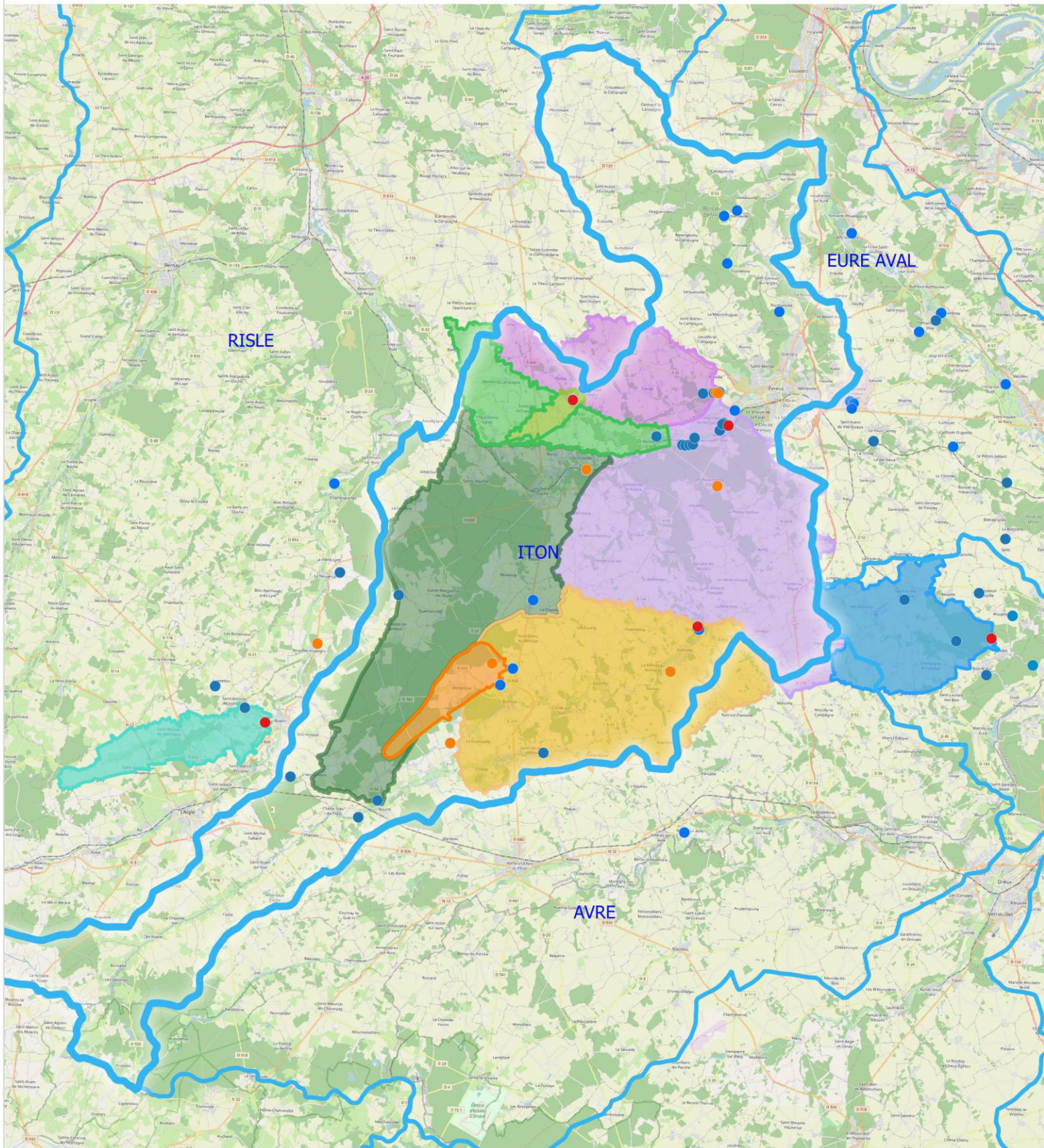
 SIAEVE


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*


 Agence de l'eau
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Contrat Territorial Eau et Climat Iton 2022-2024

Aires d'Alimentation de Captages (AAC)



Unités hydrographiques

Captages AEP :

- Prioritaire
- Sensible
- non classé

Les AAC :

- Les Barrières Rouges (SEPASE)
- Les Chérottes et Coulonges (SEPASE)
- Le Bois Morin (CCPC)
- La Bonneville (CCPC)
- La Croisille (CCPC)

La Queue d'Hirondelle (EPN)

Chenappeville (EPN)

L'Habit (SIAEVE)

La Bigotière (SAEP3R)

3. Enjeux eau et climat associés

Sur ce bassin versant, l'agriculture occupe les deux tiers du territoire (principalement grandes cultures, élevage à l'amont dans le Perche). L'agglomération d'Evreux regroupe à elle seule plus de la moitié de la population. La partie aval est particulièrement sensible aux rejets industriels et pluviaux urbains.

Pour les milieux aquatiques :

L'état écologique est bon pour les deux masses d'eau principales, FRHR258 et 259. Sur le bassin versant de l'Iton, l'état chimique est responsable de la dégradation de l'état écologique. L'ensemble des masses d'eau est en mauvais état chimique en prenant en compte les substances ubiquistes mais en bon état sans elles. Parmi les substances ubiquistes, on trouve les HAP, hydrocarbures aromatiques polycycliques issus de la combustion des carburants domestiques, du charbon, du bois, des aciéries, alumineries ou encore des incinérateurs. Ces HAP sont émis dans l'air avant de se retrouver dans les eaux. La politique de l'eau a donc peu de portée sur leur production, d'où l'intérêt de considérer le bon état sans ces substances ubiquistes [extrait de l'Etat des lieux 2019, AESN].

Le territoire du Contrat Territorial Eau et Climat comprend en partie les masses d'eau :

Masse d'eau	NOM MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE	ETAT PHYSICO CHIMIQUE	ETAT BIOLOGIQUE	ETAT CHIMIQUE AVEC UBIQUISTES ESU	ETAT CHIMIQUE SANS UBIQUISTES ESU
FRHR258	L'Iton de sa source à sa perte karstique	bon	bon	bon	Mauvais	Bon
FRHR258-H4336000	Rivière l'Itonne	médiocre	moyen	médiocre	Mauvais	Bon
FRHR258-H4341000	Le Ruel	moyen	moyen	Indéterminé	Mauvais	Bon
FRHR259	L'Iton de sa perte karstique au confluent de l'Eure (exclu)	bon	bon	bon	Mauvais	Bon
FRHR260	Le Rouloir de sa source au confluent de l'Iton (exclu)	médiocre	médiocre	Indéterminé	Mauvais	Bon

Etat écologique des masses d'eau superficielles de l'unité hydrographique Iton (source EDL 2019)

Pour la ressource en eau :

Du fait d'une occupation des sols dédié essentiellement aux grandes cultures céréalières, les masses d'eaux souterraines FRHG211 (Craie altérée du Neubourg/Iton/Plaine de Saint-André) et FRHG212 (Craie du Lieuvain-Ouche- Bassin versant de la Risle) sont en état quantitatif médiocre et en état chimique médiocre du fait des nitrates et des pesticides. La reconquête de leur qualité est un enjeu fort pour l'alimentation en eau potable du secteur où de nombreux captages sont pollués surtout pas les nitrates. Elle doit aussi faire l'objet de mesures spécifiques pour une meilleure gestion quantitative de la ressource dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

CODE EUROPEEN ME	NOM MASSE D'EAU	CATEGORIE DE MASSE D'EAU	Etat chimique Eau souterraine	PARAM DECLASSANT Etat Chimique ESO	MODE EVAL Etat Chimique ESO	ETAT Quantitatif Eau souterraine
FRHG211	CRAIE ALTEREE DU NEUBOURG/ITON/PLAINE ST ANDRE	Masse d'eau souterraine	médiocre	Nitrates, 2,6 Dichlorobenzamide	Etat mesuré	médiocre
FRHG212	CRAIE LIEUVIN-OUCHÉ - BV de la Risle	Masse d'eau souterraine	médiocre	Phosphore, Metolachlore ESA	Etat mesuré	bon

Etat chimique des masses d'eau souterraines de l'unité hydrographique Iton (source EDL 2019)

Objectifs du SDAGE pour ces masses d'eau :

- Objectif chimique : bon état en 2027
- Objectif quantitatif : bon état en 2015 pour HG212 et pour 2027 pour HG211

Selon l'état des lieux 2019 et au regard des tendances d'évolution, les pressions diffuses en produits phytosanitaires et en nitrates, ainsi que la pression liée aux prélèvements (majoritairement pour l'AEP) sur cette masse d'eau sont significatives à l'horizon 2027 entraînent un risque de non atteinte des objectifs environnementaux (chimique et quantitatif) à cette échéance.

4. Liste des captages prioritaires et sensibles

Tous les captages sont situés dans le département de l'Eure (27) et exploitent la masse d'eau HG 211, sauf les captages de RUGLES et NEAUFLES-AUVERGNY qui exploitent la masse d'eau HG 212.

Code national installation (SISEAU)	Ancien code BSS	Nouveau code BSS	Code INSEE de la commune	Nom de la commune	Nom du captage	Maitre d'ouvrage	Problématique	Classement SDAGE 2022-2027
027000146	01505X0006/F	BSS000LDBZ	27020	ARNIERES-SUR-ITON	Chenappeville F5	EPN	nitrites	sensible et prioritaire
027000149	01505X0012/P	BSS000LDCF	27044	BAUX-SAINTE-CROIX (LES)	Les Baux-Sainte-Croix	EPN	nitrites et pesticides	sensible
027000133	01498X0001/P	BSS000LBUR	27084	BONNEVILLE-SUR-ITON (LA)	La Noé	CCPC	nitrites	sensible
027000203	01797X0074/F	BSS000MSEN	27112	BRETEUIL	Les Barrières Rouges	SEPASE	nitrites	sensible
027001434	0179X0047/F2	BSS000MSBC	27112	BRETEUIL	Pont-Thibout	SEPASE	nitrites	sensible
027000248	02161X2001/PC	BSS000RGFM	27115	BREUX-SUR-AVRE		SEPASE	nitrites	sensible
027000132	01497X0029	BSS000LBUC	27189	CROISILLE (LA)	La Croisille 1	CCPC	nitrites	sensible
027001196	01497X0037	BSS000LBUL	27189	CROISILLE (LA)	La Croisille 2	CCPC	nitrites	sensible
027001209	01505X0121/F12-1	BSS000LDGS	27229	EVREUX	Queue d'Hirondelle F12-1	EPN	nitrites	sensible
027001283	01505X0124/F13-2	BSS000LDGV	27229	EVREUX	Queue d'Hirondelle F13-2	EPN	nitrites	sensible
027000131	01497X0010/P	BSS000LBTH	27238	FERRIERES-HAUT-CLOCHER	Le Bois Morin	CCPC	nitrites	sensible et prioritaire
027000221	01804X0126/F	BSS000MSVW	27309	HABIT (L')	L'Habit	SIAEVE	nitrites et pesticides	sensible et prioritaire
027000208	01798X0034/P	BSS000MSGY	27198	MESNILS-SUR-ITON	Les Chérottes	SEPASE	nitrites	sensible
027000199	01795X0022/F	BSS000MRYP	27427	NEAUFLES-AUVERGNY	Les Mollents	SAEP 3R	/	sensible
027000200	01795X0024/F1	BSS000MRYP	27427	NEAUFLES-AUVERGNY	Les Mollents	SAEP 3R	/	sensible
027000187	01788X0026/F4	BSS000MRPJ	27502	RUGLES	La Bigotière	SAEP 3R	pesticides	sensible et prioritaire
027000209	01801X0011/P	BSS000MSJR	27693	SYLVAINS LES MOULINS	Coulonges	SEPASE	nitrites	sensible et prioritaire

ANNEXE 2 - Programme d'actions détaillé du Contrat Territorial Eau et Climat de l'Iton 2022-2024

(1) Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues - Volet MILIEUX AQUATIQUES :

Actions retenues par enjeu (Objectifs déclinés par actions)	Maître d'ouvrage (Objectifs déclinés par maîtres d'Ouvrage)	Lieu	Montant annuel et échancier (en k€)			
			2022	2023	2024	Total
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques / Restauration de la continuité écologique						
Action 1.1 : Restauration totale de la continuité écologique par arasement total ou partiel ou contournement d'ouvrages hydrauliques (OH) <i>Au moins 7 études/ 4 travaux</i>	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) <i>(7 études, 4 travaux)</i>	L'ITON UH 259&260	339	300	546	1 185
Action 1.2 : Restauration de la continuité piscicole par création/amélioration d'un dispositif de franchissement <i>Objectifs : Au moins 2 études/ 2 travaux</i>	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA27) <i>(2 études, 2 travaux, 6 opérations suivies)</i>	L'ITON UH 259&260	27,50	4,00	5,50	37,00
Action 1.3 : Suivi écologique avant et après travaux <i>Objectifs : Au moins 6 opérations suivies FDPPMA27, 30 études GMN</i>	Groupe Mammalogique Normand (GMN) <i>(30 études)</i>	L'ITON UH 259&260	7,30	7,30	7,30	21,90
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues						
Action 2.1 : Restauration multifonctionnelle intégrant la restauration des champs d'expansion des crues (reméandrement, recharge sédimentaire)	Ville d'Evreux <i>(1,5 km de berges restaurées)</i>	L'ITON UH 259&260	125,00	125,00	33,00	283,00
Action 2.2 : Restauration des berges par plantations, protection contre le piétinement du bétail <i>Objectifs 0,5 km de berges protégées par plantation</i>	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) <i>(2,5 km de ripisylves restaurées, 0,5 km de plantation, 1 km de berges restaurées)</i>	L'ITON UH 259&260	30,00	80,00	15,00	125,00
Action 2.3 : Restauration légère (gestion sélective de la ripisylve, pose d'épis, de déflecteurs) <i>Objectifs 6 km de berges restaurés</i>	Fédération Départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDPPMA27) <i>(restauration frayères, 1 km de berges restaurées)</i>	L'ITON UH 259&261	12,40	-	-	12,40
Action 2.4 : Suivi écologique avant/après travaux						

Actions retenues par enjeu (Objectifs déclinés par actions)	Maître d'ouvrage (Objectifs déclinés par maîtres d'Ouvrage)	Lieu	Montant annuel et échancier (en k€)			
			2022	2023	2024	Total
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides						
Action 3.1 : Inventaire des zones humides <i>Objectifs : 135 mares diagnostiquées</i> Action 3.2 : Mise en place de plans de gestion sur des zones humides <i>Objectifs : 2 plans de gestion zones humides réalisés, 1 étude relative à la faune inféodée aux zones humides (Crossopes, Chiroptères, Loutre d'Europe, vison d'Amérique et Campagnol amphibie)</i> Action 3.3 : Restauration de zones humides Action 3.4 : Acquisition de zones humides <i>Objectifs : 12 ha de zones humides acquis</i> Action 3.5 : Restauration de mares <i>Objectifs : 32 mares restaurées minimum</i>	Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPN) (135 mares diagnostiquées/au minimum 30 mares restaurées)	BV ITON	130,00	172,00	172,00	474,00
	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) (2 mares créées, 10 ha de zones humides acquises, 2 plans de gestion zones humides)	L'ITON UH 259&260	3,00	103,00	53,00	159,00
	Groupe mammalogique Normand (GMN) (1 étude annuelle sur les Crossopes, les chauves-souris, la Loutre d'Europe et le Vison d'Amérique et 1 accompagnement technique pour la prise en compte du Campagnol)	BV ITON	12,45	12,45	12,45	37,35
	Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (étude sur les espèces cibles milieux humides (flore/faune) et sols cibles)/Acquisition de 2ha zones humides	BV ITON	19,25	13,75	26,00	59,00
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants						
Action 4.1 : Acquisition de connaissances par des études globales écologie/hydrologie <i>Objectifs:</i> - une étude de prélocalisation de zones humides dans le cadre de	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI) (1 étude de prélocalisation zone humide sur le bassin versant + 1 étude mise en conformité du SAGE)	BV ITON	50,00	50,00	-	100,00

Actions retenues par enjeu (Objectifs déclinés par actions)	Maître d'ouvrage (Objectifs déclinés par maîtres d'Ouvrage)	Lieu	Montant annuel et échancier (en k€)			
			2022	2023	2024	Total
<i>l'élaboration du programme en faveur des milieux aquatiques (PPMHA) "Rivières-Zones Humides- Biodiversité" - une étude mise en conformité du SAGE, - une étude relative à la trame verte et bleue</i>	Evreux Portes de Normandie (EPN) (1 étude TVB réalisée)	Territoire EPN	106,00	-	-	106,00
Enjeu 5 : Communication / sensibilisation "eau et climat"						
Action 5.1 : Sensibilisation du grand public sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique <i>Objectif: minimum 36 actions pédagogiques</i>	CREE du lycée de Chambray 36 actions pédagogiques/6 journées techniques	BV ITON	15,00	-	-	15,00
Action 5.2 : Sensibilisation des élus sur la préservation des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique <i>Objectif: minimum 6 journées techniques organisées</i>						
Animation thématique						
Animation « milieux aquatiques » (2 postes pour 2 ETP)	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)	BV ITON	274,00	-	-	274,00
Animation Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE ITON) (1 poste pour 0,5 ETP)	Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton (SMABI)	BV ITON	78,00	-	-	78,00

Total Milieux Aquatiques en k€ HT :	1 228,90	867,50	870,25	2 966,65
--	-----------------	---------------	---------------	-----------------

(1)Enjeu(x) identifié(s) et actions retenues - Volet PROTECTION DE LA RESSOURCE :

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
Enjeu 5 : Communication /sensibilisation "eau et climat"									
Action 5.1 : Sensibilisation et mobilisation des acteurs publics et élus sur l'Eau et l'Adaptation au changement climatique	Ateliers participatifs "Eau et Climat" à destination des élus : communication sur les enjeux du SAGE et du CTEC Iton, sur un programme de 4 à 5 jours, avec cours en salle et terrains (hydrogéologie, qualité des eaux brutes, protection de l'eau, milieux aquatiques, zones humides, changement climatique..)	2 opérations sur la durée 2022-2024, avec 10 à 15 participants pour chaque opération dont plus de 70% d'élus	* Nombre d'opérations réalisées * Nombre de participants * Public cible	SMABI	Territoire CTEC Iton	-	12 000	12 000	24 000
	<i>Action mutualisée entre les signataires du CTEC Iton via une convention de partenariat</i>								
	Préparer, organiser et réaliser des ateliers participatifs à destination des élus et exploitants agricoles. Formation de quatre jours, comprenant conférences, visite de terrain et ateliers en groupe. Thématiques abordées : hydrogéologie, protection de l'eau souterraine, des milieux aquatiques, adaptation au changement climatique	Une formation réunissant 16 participants, organisée en 2023.		SEPASE	AAC SYLVAINS-LES-MOULINS/MESNILS-SUR-ITON (Coulonges/Les Cherottes) et AAC BRETEUIL-SUR-ITON (Barrières rouges)	-	23 000	-	23 000
Enjeu 6 : Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages									
Action 6.1 : Réalisation de diagnostics du territoire	Etablir une feuille de route et de formation technique par exploitation agricole et collective en faveur de la protection de la ressource en eau avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	* Co-construction du nouveau Programme d'Action Agricole sur l'AAC prioritaire RUGLES 2022-2024 et formalisation pour mai 2022 * Accompagnement technique individualisé par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie et le SAEP3R des 20 exploitations ayant la SAU la + importante sur la ZPAAC : Entretiens annuels individualisés, journées techniques associés, ... * Etablir un programme pluri-annuel d'accompagnement technique individualisé et de journées techniques collectives pour les exploitants agricoles	* Nombre d'exploitants rencontrés * Nombre d'exploitants présents au sein de l'observatoire reliquats du CD27 * % SAU totale des exploitants rencontrés * Nombre de journées techniques et % SAU des	SAEP3R	AAC RUGLES (La Bigotière)	20 000	-	-	20 000

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
		de la ZPAAC avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie	exploitants présents sur la ZPAAC * % de parcelles atteignant l'objectif REH intermédiaires fixés						
	Etude DTPA sur AAC LA CROISILLE	Améliorer la connaissance du territoire et définition du programme d'actions agricole préventif sur l'AAC LA CROISILLE (captage futur sensible SDAGE 2022)	* Nombre de diagnostics d'exploitations réalisés	CCPC	AAC LA CROISILLE (La Croisille 1 et 2)	-	60 000	-	60 000
	Démarche protection AAC Neaufles-Auvergny (futur sensible SDAGE 2022) : Volet hydrogéologique et DTPA	Définition de l'Aire d'Alimentation des deux captages, ses sensibilités et vulnérabilités en 2023 * réalisation du DTPA * formalisation du programme d'actions pour fin 2024	* Cartographie de la délimitation et de la vulnérabilité * Nombre de diagnostics réalisés et SAU concernées * Programme d'actions en 2025	SAEP3R	AAC NEAUFLES AUVERGNY (Les Mollents)	130 000	-	-	130 000
Action 6.2 : Accompagner le développement de l'agriculture biologique sur les AAC	Réalisation de diagnostics de simulation de conversion en AB d'une exploitation (prestation extérieure ou marché)	Atteindre 4 % de la SAU des AAC en AB * réaliser un diagnostic de simulation par an (coût unitaire 4000 €HT) sur la durée 2022-2024, soit 3 diagnostics au total	* Nombre d'hectares et % de SAU en AB sur les AAC * Nombre de diagnostics de simulation de conversion en AB réalisés	EPN	AAC ARNIERES SUR ITON (Chenappeville) et AAC EVREUX (Queue d'Hirondelle)	12 000	-	-	12 000
Action 6.3 : Travailler avec les agriculteurs sur les reliquats azotés pour limiter la lixiviation des nitrates vers la nappe	Initier le réseau de reliquat sur La Noé	Créer un réseau reliquats sur 70 parcelles pour la NOE et définir des objectifs de reliquats Analyse de l'ensemble des reliquats Objectifs à fixer par an en % de SAU < au reliquat à atteindre et nombre d'agri pour la NOE	Evolution % parcelles concernées sur % de SAU total	CCPC	AAC LA BONNEVILLE-SUR-ITON (La Noé)	11 000	11 000	11 000	33 000

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
Action 6.4 : Développer les couverts végétaux en intercultures courtes	Prestation d'implantation de semis de couverts végétaux sur des intercultures courtes (pendant 2 années culturales, cout de 70€/ha, pour les exploitations volontaires participants également au réseau Reliquats)	10% de la SAU participant à l'opération	* Nombre de conventions d'engagement avec les agriculteurs	EPN	AAC ARNIERES SUR ITON (Chenappeville et Queue d'Hirondelle)	-	200 000	-	200 000
	Prestation d'implantation de semis de couverts végétaux sur des intercultures courtes (pendant 2 années culturales, cout de 70€/ha, pour les exploitations volontaires participants également au réseau Reliquats)	10% de la SAU participant à l'opération	* SAU et % engagés dans la prestation			SIAEVE	AAC L'HABIT (L'Habit)	70 650	-
Action 6.5 : Organisation de journées techniques à l'attention des agriculteurs	Organiser des journées techniques pour les agriculteurs. * Thématiques possibles : agriculture biologique, désherbage mécanique, couverts végétaux, agroforesterie, cultures à bas niveaux d'intrants, colza associé, hydrogéologie et qualité d'eau, bois énergie, haies, etc... * Formats possibles : conférence, ateliers participatifs, tour de plaine, visite de site, démonstrations de matériel, etc.. <i>Action mutualisée entre les collectivités gestionnaires d'AAC via une convention de partenariat.</i>	* Organiser 3 à 9 journées techniques par an (cout unitaire moyen de 1000 €HT) sur la durée 2022-2024, soit 18 opérations au total * Avoir entre 20 et 50 participants par événement * Atteindre 20% de la SAU représentative des AAC du CTEC Iton ayant participé au moins une fois à une journée technique	* Nombre de journées techniques * Nombre d'agriculteurs participants et % de SAU représentative sur le territoire du CTEC Iton	EPN	Les AAC du CTEC Iton	18 000	-	-	18 000
	Elaborer un programme de formation sous la forme de journées ou demie-journées techniques agricoles * Travailler sur un programme de formation en lien avec les problématiques de la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique * Thématiques possibles : agriculture biologique, désherbage mécanique, couverts végétaux, agroforesterie, cultures à bas niveaux d'intrants, colza associé, hydrogéologie et qualité d'eau, bois énergie, haies, etc... * Formats possibles : conférence, ateliers, tour de plaine, visite de site, démonstrations de matériel, etc.. * Mobiliser les partenaires techniques (Chambre d'Agriculture, GRCETA, CIVAM...)	* Organiser 6 journées techniques (2 par an) sur la durée 2022-2024 * 22% de la SAU représentée par les agriculteurs formés (soit 3000 ha environ, pour 20 exploitants agricoles) <i>Etat initial : 3,3% de la SAU formée (soit 450 ha, pour 3 EA)</i>	* Nombre de journées techniques * Nombre d'agriculteurs participants et % de SAU représentée par les agriculteurs formés			SEPASE	AAC SYLVAINS-LES-MOULINS/MESNILS-SUR-ITON (Coulonges/Les Cherottes) et AAC BRETEUIL-SUR-ITON (Barrières rouges)	10 000	-

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
Action 6.6 : Améliorer la connaissance sur la qualité de la ressource en eau et son fonctionnement hydrologique	Suivi analytique renforcé des eaux brutes des captages les plus stratégiques, analogue au protocole de l'observatoire départemental 27 (nitrates, pesticides, COHV) sur 3 captages : Chenappeville F5.6., Coteaux de l'Iton F14 et La Neuville des Vaux	Suivi analytique renforcé du captage de la Chenappeville F5.6 (prioritaire et sensible), du captage des Coteaux de l'Iton F14 et du captage de la Neuville des Vaux (stratégiques pour la collectivité) : * 1 analyse/mois pour chacun des captages (cout unitaire estimé à 700 €HT) Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau	* Nombre d'analyses d'eaux réalisées * Bilan annuel de la qualité de l'eau (teneurs en nitrates, nombre de détections de pesticides, nombre de dépassements...)	EPN	Captages : Chenappeville F5.6, Coteaux de l'Iton F14, La Neuville des Vaux	75 600	-	-	75 600
	Suivi analytique renforcé des eaux brutes des captages de La Noé et de La Croisille	Suivi analytique renforcé du captage de la Noé (sensible) et du captage de la Croisille (stratégique pour la collectivité et futur sensible SDAGE 2022) : * 1 analyse/mois pour la Noé (géré par la CCPC) * 1 analyse/mois pour la Croisille 1 et 4 analyses par an pour la Croisille 2 (géré par la CCPC) (cout unitaire estimé à 700 €HT) Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau		CCPC	Captages de La Noé, La Croisille 1 et la Croisille 2	58 800	-	-	58 800
	Suivi analytique renforcé des eaux brutes du captage des Barrières Rouges	Suivi analytique renforcé du captage des Barrières Rouges (sensible) : * 1 analyse/mois (cout unitaire estimé à 700 €HT) Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau		SEPASE	Captage des Barrières Rouges à Breteuil	25 200	-	-	25 200
	Suivi analytique renforcé des eaux brutes des captages de Neaufles-Auvergny	Suivi analytique renforcé des deux captages de Neaufles-Auvergny (sensibles SDAGE 2022-2027): * 9 analyses sur 12 mois sur l'un des deux captages entre 2022 et 2024 (cout unitaire estimé à 700 €HT) * Définition d'objectifs de qualité d'eau en 2024 * Réalisation d'un bilan annuel sur la qualité de l'eau		SAEP3R	Captages de Neaufles-Auvergny	22 740	-	-	22 740

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
	Réalisation d'une datation (CFC, gaz rares...) des eaux de la (ou des nappes) captée(s) sur plusieurs captages. Elle sera accompagnée par un travail d'animation et de communication sur les transferts de nitrates dans la nappe (modélisation, vulgarisation, évènement de communication...)	* Analyses, interprétations et diffusion réalisées * Estimation de l'âge de l'eau de la nappe	Etude réalisée ou non	SIAEVE	SIAEVE	-	12 000	-	12 000
	Etudes hydrauliques sur l'impluvium d'une bétairie (classée très vulnérable sur l'AAC) et sur le BV du Cauche	Programme d'aménagements hydrauliques finalisé sur la bétairie et en cours de finalisation sur le BV du Cauche	Programme d'aménagements hydrauliques finalisé sur la bétairie et en cours de finalisation sur le BV du Cauche	SAEP3R	AAC RUGLES (La Bigotière)	-	20 000	40 000	60 000
	Amélioration du potentiel de production du captage de la Noé de La Bonneville sur Iton : Travaux de régénération avec réalisation de pompages d'essais (avant et après régénération)	Travaux réalisés (augmentation du débit de pompage de 43m ³ /h à la DUP soit à 60m ³ /h)	* Rapport de travaux de régénération du captage de La Noé * Pompages d'essais réalisés (avant et après travaux) sur les 2 captages	CCPC	Captage de La Noé à La Bonneville sur Iton	-	50 000	-	50 000
Action 6.7 : Réaliser des études de filières pour accompagner la diversification des assolements	Etude de filières pour l'agriculture biologique (hors maraichage) <i>Action mutualisée entre les collectivités gestionnaires d'AAC via une convention de partenariat.</i>	Livrable en 2024/2025 avec des propositions de filières adaptées au territoire	* Nombre de filières identifiées * SAU potentielle à développer	EPN	Territoire économique du CTEC Iton	-	50 000	-	50 000
	Etude de filières pour les surfaces en herbes (prairies/élevage) <i>Action mutualisée entre les collectivités gestionnaires d'AAC via une convention de partenariat.</i>	Livrable en 2024/2025 avec des propositions de filières adaptées au territoire	* Nombre de filières identifiées * SAU potentielle à développer	CCPC	Territoire économique du CTEC Iton	-	50 000	-	50 000
	Etude de filière pour les cultures à Bas Niveaux d'Intrants et Bois/Energie <i>Action mutualisée entre les collectivités gestionnaires d'AAC via une convention de partenariat.</i>	Livrable en 2024 avec des propositions de filières adaptées au territoire	* Nombre de filières identifiées * SAU potentielle à développer	EPN	Territoire économique du CTEC Iton	-	50 000	-	50 000

Actions du CTEC	Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
						2022	2023	2024	Total
Action 6.8 : Mobiliser les leviers financiers d'accompagnement des exploitants pour la mise en œuvre des actions de protection de la ressource en eau (MAEC, PSE, appels à projet...)	Etudier les différents dispositifs de financement direct et indirects des exploitations (MAEC, PSE, minimis, appel à projet...), accompagné par un cabinet pour étudier la faisabilité de mobilisations des différents leviers, dans l'objectif de trouver les dispositifs de financement et les outils appropriés aux besoins de l'animation, et jusqu'à leurs mises en œuvre opérationnelles.	Lancement de la prestation en 2023 et résultats pour 2024	Nombre de dispositifs identifiés	EPN	Les AAC du CTEC Iton	-	40 000	-	40 000
	Lancement d'un appel d'offres afin de réaliser une étude de faisabilité de PSE mobilisant différents leviers limitant les transferts de nitrates dans la nappe tels que les couverts et l'allongement des rotations	Cahier des charges du PSE défini	Etude réalisée ou non	SIAEVE	AAC L'HABIT (L'Habit)	30 000	-	-	30 000
Action 6.9 : Etablir et mettre en œuvre une stratégie foncière pour l'atteinte des objectifs de développement du bio et des prairies	Mettre en œuvre une veille foncière SAFER et une animation foncière par Terre de Liens sur les BAC, en particulier sur périmètres de protection et les zones de fortes vulnérabilité (Sec-Iton)	Avoir rédigé et mis en œuvre une stratégie foncière sur les AAC	Animation foncière réalisée ou non (par prestation Terre de Liens)	EPN	AAC ARNIERES SUR ITON (Chenappeville) et AAC EVREUX (Queue d'Hirondelle)	40 000	-	-	40 000
Action 6.10 : Études préalables DUP captage	Révision de la DUP du captage de Fontaines d'Ivry la Bataille	Etudes environnementales réalisées pour fin 2024 au plus tard	Etudes environnementales réalisées	SIAEVE	Captage des Fontaines à Ivry-la-Bataille (01811X2032)	-	20 000	-	20 000
Enjeu 7 : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable									
Action 7.1 : Sécuriser l'alimentation en eau potable	Sécurisation quantitative des communes de Mouettes et L'Habit	Travaux finalisés en 2024 au plus tard	/	SIAEVE	SIAEVE (La Couture-Boussey, Mouettes et L'Habit)	-	1 000 000	-	1 000 000
	Elaboration du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau)	PGSSE réalisé et mis en œuvre Tableau de recensement, notation et gestion des risques réalisé	Tableau de recensement, notation et gestion des risques réalisé	SIAEVE	Territoire du SIAEVE	-	-	20 000	20 000

Animations thématiques : Protection de la ressource								
Affirmer une animation agricole de terrain, experte et fédératrice								
Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
					2022	2023	2024	Total
Animation agricole sur les AAC prioritaires et sensibles (de 1 ETP à 2 ETP)	Evolution de l'assolement des AAC : * Atteindre 4% de la SAU des AAC en Agriculture Biologique (correspond à une conversion d'une exploitation céréalière classique par an) <i>Etat initial 2019 : AAC CHE : 0,4% AAC et AAC QH : 2,8%</i> * Maintenir les surfaces en herbes (prairies) existantes sur les AAC <i>Etat initial 2019 SAU en prairies temporaires et permanentes : AAC QH : 3,03% et AAC CHE : 2,91 %</i> * Atteindre 3% de la SAU des AAC en BNI <i>Etat initial non connu précisément</i>	* Nombre d'Equivalent Temps Plein * Nombre de jours travaillés par an * Evolution des surfaces en agriculture biologique, en herbes (prairies) en cultures BNI (en hectares et en % de l'AAC)	EPN	AAC ARNIERES SUR ITON (Chenappeville) et AAC EVREUX (Queue d'Hirondelle)	135 000	-	-	135 000
	Evolution du réseau Reliquats des AAC : * Avoir 20% de la SAU engagée dans le réseau * Atteindre l'objectif du REH moyen < 60kg/ha/an (CHE et QHI) <i>Etat initial : 72 (QHI) et 71 (CHE)</i> * Atteindre l'objectif de REH moyen de 30kg/ha/an pour les successions suivantes : cultures de printemps/céréales et colza/céréales <i>Etat initial culture de printemps/céréales : moyenne de 37 (CHE) et 46,7 (QHI) sur les 3 dernières années</i> <i>Etat initial colza/céréales : moyenne de 34,9 (QHI) et 36,9 (CHE) sur les 3 dernières années</i> * Atteindre l'objectif de REH moyen de 60kg/ha/an pour les successions suivantes : céréales/colza et céréales/céréales <i>Etat initial céréales/colza : moyenne de 78,1 (CHE) et 84,2 (QHI) sur les 3 dernières années</i> <i>Etat initial céréales/céréales : moyenne de 65,6 (QHI) et 61,2 (CHE) sur les 3 dernières années</i>	* Nombre de parcelles suivies et % de la SAU engagées dans le réseau Reliquats * REH moyen et % de parcelles suivies du réseau Reliquats atteignant l'objectif moyen * REH par successions culturales et % de parcelles atteignant l'objectif de la-dite succession * SAU et % de la SAU avec des intercultures couvertes						
	Objectifs sur chacun des 2 BAC (QHI et CHE) : * Atteindre 26% de parcelles en culture de printemps/céréales < 30 * Atteindre 35% de parcelles en céréales/colza < 60 * Atteindre 44% de parcelles en céréales/céréales < 60 * Atteindre 51% de parcelles en colza/céréales < 30 (Pourcentages calculés à partir de la moyenne ces 3 dernières années)	* Nombre de réunions organisées avec les agriculteurs * Nombre d'organismes professionnels agricoles rencontrés * % de SAU impliqués dans l'animation agricole						
	Evolution des couverts végétaux : * Atteindre 20% de la SAU des intercultures couvertes (hors repousses de colza)	* Nombre d'exploitations utilisant la mallette Eco-Phyt'Eau						
Implication des agriculteurs et moyens d'animations : * avoir 40% de la SAU de chaque BAC impliqué dans au moins une des actions de la stratégie (au moins participant aux groupes de travail et de réflexion)								

Animations thématiques : Protection de la ressource
Affirmer une animation agricole de terrain, experte et fédératrice

Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
					2022	2023	2024	Total
Animation agricole sur les AAC prioritaires et sensibles (de 0,9 ETP à 1,5 ETP)	<p>Evolution de l'assolement des AAC :</p> <p>* Atteindre 2% de SAU en Agriculture Biologique (273 ha) sur les AAC <i>Etat initial : 1,2% (159 ha)</i></p> <p>* Nombre de parcelles plantées en agroforesterie : 3</p> <p>Préserver durablement les prairies et zones sensibles du territoire</p> <p>Encourager la végétalisation du territoire sur les parcelles agricoles : Nombre de plants plantés : 100 et 1 école sensibilisée</p>	Idem	SEPASE	AAC SYLVAINS-LES-MOULINS/MES NILS-SUR-ITON (Coulonges/Les Cherottes) et AAC BRETEUIL-SUR-ITON (Barrières rouges)	129 600	-	-	129 600
	<p>Evolution du réseau Reliquats :</p> <p>* Nb de parcelles analysées : 600 (200/an)</p> <p>* % de SAU représentée par les agriculteurs du réseau : 60 % du BAC de Coulonges <i>Etat initial : 52 %</i></p> <p>* REH moyen du BAC : < 60 uN/ha <i>Etat initial : 78 uN/ha (moyenne 2017-2020)</i></p> <p>* REH moyen par succession (<i>Etat initial : moyenne des 4 dernières années, 2017-2020</i>)</p> <p>REH succession céréales/céréales : 74 uN/ha (<i>Etat initial : 90 uN/ha</i>)</p> <p>REH succession céréales/colza : 63 uN/ha (<i>Etat initial : 85 uN/ha</i>)</p> <p>REH succession culture de printemps/céréales : 30 uN/ha (<i>Etat initial : 68 uN/ha</i>)</p> <p>REH succession colza/céréales : 37 uN/ha (<i>Etat initial : 52 uN/ha</i>)</p>							
	<p>* % de parcelles ayant atteint l'objectif de la succession (<i>Etat initial : moyenne des 4 dernières années, 2017-2020</i>)</p> <p>Atteindre 80% de parcelles en céréales/céréales < 74 uN/ha (<i>Etat initial : 47%</i>)</p> <p>Atteindre 80% de parcelles en céréales/colza < 63 uN/ha (<i>Etat initial : 39%</i>)</p> <p>Atteindre 80% de parcelles en culture de printemps/céréales < 30 uN/ha (<i>Etat initial : 19%</i>)</p> <p>Atteindre 80% de parcelles en colza/céréales < 37 uN/ha (<i>Etat initial : 44%</i>)</p> <p>(Objectifs inscrits dans le programme d'actions en cours, et qui seront redéfinis et validés en 2022, avec comme proposition : +10% de parcelles atteignant les valeurs cibles / état initial)</p>							
	<p>Implication des agriculteurs et moyens d'animations :</p> <p>* SAU représentée par les agriculteurs sensibilisés avec la mallette Ecophyto : 3 600 ha (2 sessions par an de groupe de 4 exploitants agricoles)</p> <p>* Mettre en route et animer un petit groupe de travail agricole (démarcher quelques agriculteurs moteurs et volontaires ; écrire une feuille de route ; préparer les partenariats techniques (objectif : 2 partenariats) ; organiser deux tours de plaine)</p>							

Animations thématiques : Protection de la ressource
Affirmer une animation agricole de terrain, experte et fédératrice

Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
					2022	2023	2024	Total
Animation agricole sur l'AAC prioritaire (0,5 ETP)	Evolution de l'assolement des AAC : * Augmenter la surface agricole en agriculture biologique : 15% de la SAU en bio (<i>Etat initial :13%</i>)	<i>Idem</i>	SIAEVE (porté par le SAEP de la Paquetterie)	AAC L'HABIT (L'Habit)	Action avec montant inscrit au CTEC Avre avec le SAEP de la Paquetterie, porteur financier de cette animation			
	Evolution du réseau Reliquats : * 50 % de parcelles sous l'objectifs à 60 UN/ha * 40% d'agriculteurs impliqués (actuel à 38%) * 70% de SAU impliquée (actuel à 61%)							
	Maintenir et augmenter le réseau de couverts : * Suivi d'un réseau de couverts (Itinéraire technique, pesée de biomasse, fiche individuelle, effet du couvert sur la dynamique de l'azote avec pesée de couverts et interprétation) : 5 pesées de biomasse effectuées par an * SAU du BAC bénéficiant d'un couvert déterminée							
	Accompagnement et implication des agriculteurs : * 20% des agriculteurs en suivi individuel (demande matériel, MAEC, CICC..) * Organisation d'actions collectives sensibilisant à la démarche agroécologique et à la démarche BAC (réunions publiques, réunions de travail, démonstration de matériel, visite de plaines, tour de plaine...) : 50% d'agriculteurs participants aux actions collectives * 5 % d'agriculteurs utilisant la malette Ecoph't'eau (extension Nitrates)							
	Communication auprès des élus : * Organiser des réunions et des événements visant à communiquer et sensibiliser sur la ressource en eau du syndicat et sur sa protection : 100% d'élus sensibilisés							

Animations thématiques : Protection de la ressource								
Affirmer une animation agricole de terrain, experte et fédératrice								
Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
					2022	2023	2024	Total
Animation agricole sur les AAC prioritaires et sensibles (1ETP)	<p>Evolution du réseau Reliquats :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Avoir 50 parcelles de l'AAC de la Bigotière dans le réseau Reliquats * Avoir le maximum d'exploitants engagés dans le réseau reliquats et représentants le + de SAU * Atteindre l'objectif REH de territoire moyen < 60 kg/ha * Définir avec les exploitants des REH objectifs par successions culturales annuelles et moyennes glissantes 	Idem	SAEP3R	AAC RUGLES (La Bigotière) et AAC NEAUFLES AUVERGNY (Les Mollents)	156 000	-	-	156 000
	<p>Evolution de l'axe Produits Phytosanitaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Redéfinir des valeurs objectifs en terme d'indicateur de pressions en 2022 * Nombre d'exploitants et % de SAU équivalent engagés dans la démarche d'atteinte des objectifs * Nombre d'exploitants et % de SAU équivalent engagés dans la définition et redéfinition des systèmes de cultures à l'aide de la mallette Eco-Phyt'Eau 							
	<p>Evolution de l'axe de sensibilisation/pédagogie et formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Etablir un cycle de formation/pédagogie à destination des élus/agriculteurs en partenariat avec les institution présentes sur le territoire (SMBRC, ASARM, CRAN, etc...) * Etablir un suivi individualisé des 20 exploitants agricoles ayant la SAU la + importante en partenariat avec la CRAN * Organiser deux journées annuellement de formation à destination des élus/agriculteurs * Organiser deux demi-journées annuellement de formation spécifique à destination des agriculteurs (journée technique, tour de plaine, etc...) * Rencontrer individuellement les maires, représentants environnements de CDC du futur BAC des captages de Neaufles-Auvergny d'ici à 2023 							

Animations thématiques : Protection de la ressource								
Affirmer une animation agricole de terrain, experte et fédératrice								
Intitulé	Objectifs	Indicateurs	Maître d'ouvrage	Lieu	Montant prévisionnel (€HT)			
					2022	2023	2024	Total
Animation agricole sur les AAC prioritaires et sensibles (0,5 ETP) et 1 ETP si classement sensible du captage de la Croisille	Evolution de l'assolement des AAC : * Définir un état initial des surfaces en % en BNI * Après définition de l'état initial, augmenter les surfaces en BN * Définir les surfaces en bio sur la NOE puis fixer des objectifs de conversion * Maintenir les surfaces en herbe existantes	<i>Idem</i>	CCPC (délégué à la Chambre d'Agriculture)	AAC LA BONNEVILLE-SUR-ITON (La Noé), AAC FERRIERES-HAUT-CLOCHER (Le Bois Morin) et AAC LA CROISILLE (La Croisille 1 et 2)	141 000	-	-	141 000
	Evolution du réseau Reliquats : * Avoir 70 parcelles de l'AAC de la Bonneville et maintenir les 18 parcelles sur l'AAC du Bois Morin * Avoir le maximum d'exploitants engagés dans le réseau reliquats et représentants le + de SAU * Atteindre l'objectif REH de territoire moyen < 50 kg/ha pour l'AAC de Bois Morin et définir un l'objectif REH sur l'AAC de la Bonneville * Définir avec les exploitants des REH objectifs par successions culturales annuelles et moyennes glissantes							
	Evolution des couverts végétaux : * Définir un état initial des % d'implantation d'intercultures courtes et longues sur les successions prioritaires * Augmenter les % d'implantation d'intercultures courtes et longues sur les successions prioritaires							
	Implication des agriculteurs et moyens d'animations : * Définir un objectif de sensibilisation en % de surface touchée							
Total Protection de la ressource / AEP en € HT :					1 085 590	1 598 000	83 000	2 766 590

(2) Montant prévisionnel du programme d'actions

Le montant prévisionnel global du programme d'actions est de : 5 733,24 k€ et se décompose comme suit :

ENJEUX	Montant total en k€ 2022	Montant total en k€ 2023	Montant total en k€ 2024	Montant total (en k€ HT)
Enjeu 1 : Gestion des milieux aquatiques / Restauration de la continuité écologique	373,80	311,30	558,80	1 243,90 €
Enjeu 2 : Gestion des milieux aquatiques et humides : restauration hydromorphologique, restauration des champs d'expansion des crues	167,40	205,00	48,00	420,40 €
Enjeu 3 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Préservation et restauration des zones humides	164,70	301,20	263,45	729,35 €
Enjeu 4 : Gestion des milieux aquatiques et humides / Approches bassins versants	156,00	50,00	-	206,00 €
Enjeu 5 : Communication /sensibilisation "eau et climat"	15,00	35,00	12,00	62,00 €
Enjeu 6 : Préservation de la ressource en eau potable et protection pérenne des captages	523,99	563,00	51,00	1 137,99 €
Enjeu 7 : Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable	-	1 000,00	20,00	1 020,00 €
Animations thématiques	913,60	-	-	913,60 €
TOTAL :	2 314,49	2 465,50	953,25	5 733,24 €

ANNEXE 3 - Indicateurs de suivi-évaluation

Les indicateurs et les objectifs par action, définis pour suivre et évaluer la mise en œuvre du programme du contrat et des animations associées, sont présentés dans les tableaux de programmation en annexe 2.

Les indicateurs suivants sont renseignés obligatoirement dans le tableau d'avancement annuel et à la fin de contrat :

Technique	Actions réalisées par rapport à l'échéancier prévisionnel, pour chacune des actions et en moyenne pour chacun des enjeux inscrits au contrat : en nombre de mois d'écart au prévisionnel
Financier	Engagements financiers réalisés par rapport au prévisionnel : en montant et en %
Pour l'animation, renseigner également :	
Financier	Montant de l'animation : Montant de l'aide : Nb d'ETP :
Social	Nb de personnes sensibilisées :

ANNEXE 4 – Liste des ouvrages potentiellement concernés par l'enjeu RCE

ID ROE	Nom de l'ouvrage	Departement	Commune	Cours d'eau concerné
ROE73984	Seuil du parc du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE73982	Décharge amont du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE73983	Seuil du ruisseau du moulin de la grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE76762	Décharge du moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE73981	Seuil de la scierie	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE76761	Vannage du bras du Manoir	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	Bras de l'iton
ROE20193	Décharge du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20191	Seuil de dérivation de l'Hippodrome	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20188	Seuil BG de l'Hippodrome	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	Bras de l'iton
ROE20185	Seuil de dérivation de l'usine de Navarre	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE88717	Seuil de dérivation du Moulin de Bérengenville	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20197	Moulin de Bérengenville	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20196	Seuil d'alimentation de la pisciculture du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20195	Décharge du moulin du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20194	Seuil du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE73986	Décharge amont du moulin du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE73985	Seuil d'alimentation du bras du Moussel	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE66291	Décharge amont du moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE110359	Chute de l'ancien moulin Settimo	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE110358	Chute du moulin de la Grosse Aulne	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE76760	Prise d'eau de la rue du Moulin	EURE	ARNIERES-SUR-ITON	L'iton
ROE20199	Décharge de l'ancienne minoterie de Cativet	EURE	AULNAY-SUR-ITON	L'iton
ROE20198	Décharge du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	L'iton
ROE110361	Chute du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE110360	Décharge amont du moulin d'Aulnay	EURE	AULNAY-SUR-ITON	rivière l'iton
ROE37951	La Fenderie	EURE	BOURTH	Bras de l'iton
ROE37958	ouvrage de Crapotel	EURE	BOURTH	L'iton
ROE37940	Ouvrage répartiteur du Becquet	EURE	BOURTH	L'iton Bras Force de Verneuil
ROE37947		EURE	BOURTH	Bras de l'iton
ROE39423	OH B7 PPRE SIHVI 2009	EURE	BRETEUIL	L'iton Bras Force de Breteuil

ROE39401	Vanne du Camping	EURE	BRETEUIL	L'iton Bras Force de Breteuil
ROE38024	OH B5 PPRE SIHVI 2009	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE37999	Le moulin de Bas	EURE	BRETEUIL	L'iton Bras Force de Breteuil
ROE40230	Vanne du maintien du plan d'eau	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE40224		EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE40223	Vanne pont route D833	EURE	BRETEUIL	Bras 02 de Sauve-Qui-Peut
ROE70766	Vanne aval du ruisseau de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE77678	Décharge amont de l'usine Cobill	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE3932	Chute du moulin de Clocheporte	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE3935	Seuil de l'ancien moulin Neuf	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE3913	Chute de l'ancienne usine Cobill	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70768	Ensemble de 6 vannes du Ruisseau de la Cressonnière	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70765	Vannage amont des hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70767	Décharge du Moulin de Clocheporte	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70763	Vannage intermédiaire des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70764	Vannage intermédiaire des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE70762	Vannage aval des Hauts de Brosville	EURE	BROSVILLE	L'iton
ROE37965	Ouvrage du parcours de pêche de la Chaise Dieu du	EURE	CHAISE-DIEU-DU-THEIL	L'iton
ROE43807	vanne du plan d'eau du chateau	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43802	vanne du lavoir	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43791	vanne de dérivation	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE43799	vanne du chateau	EURE	CHERONVILLIERS	Le Rouloir
ROE39376	le Moulin Neuf	EURE	CINTRAY	L'iton Bras Force de Breteuil
ROE36056	Le moulin Baudoin	EURE	CINTRAY	L'iton
ROE76775		EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir
ROE29748	vannes usmeco	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29729	Vannes étang de la forge	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29744	vannes aval étang des forges	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Le Rouloir
ROE29709	Moulin Laurent	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir
ROE29725	Moulin étang de la forge	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Cours d'Eau 03 de la Forge
ROE29684	ancien Moulin	EURE	CONCHES-EN-OUCHE	Bras du Rouloir

ROE29692	Vannage des serres	EURE	CONCHES-EN-OUCHÉ	Le Rouloir
ROE29662	Moulin de l'Abbé	EURE	CONCHES-EN-OUCHÉ	Le Rouloir
ROE29668	moulin l'abbé seuil amont	EURE	CONCHES-EN-OUCHÉ	Le Rouloir
ROE37990	Le moulin Renault	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE37983	OH B1 bras de breteuil PPRE SIHVI 2009	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE37986	seuil aval du moulin Renault	EURE	CONDE-SUR-ITON	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE35904	Vanne d'alimentation de la base de loisirs de Damv	EURE	DAMVILLE	La Norte
ROE35901	Seuil d'alimentation de la base de loisirs de Damv	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29926	ancien vannage	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29900	Moulin des Poulies	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE29840	moulin de la porte	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29852	ouvrage des canaux de Damville	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE29814	Déversoir Guérin	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE35911	ouvrage des canaux de Damville	EURE	DAMVILLE	L'Iton
ROE35921	Seuil des Poulies	EURE	DAMVILLE	Bras de l'Iton
ROE73980	Vannage rue d'Harrouard	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE11573	Seuil du moulin de la Boulangerie	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE10730	Propriété Treuil	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE11566	Vannage avenue du Château	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE10709	Décharge du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE10713	Seuil de dérivation du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4584	Passage d'eau sous l'immeuble DDTM	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4585	Ancien moulin Vieux (vannage CORA)	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4582	Décharge amont du moulin de la Providence	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4583	Déversoir d'orage de la DDTM	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4581	Seuil de l'ancien moulin de la Providence	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE4578	Prise d'eau sur le miroir d'eau	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4579	Clapet de l'ancien moulin des Planches d'Evreux	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4576	Seuil du Beffroi	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4577	Seuil du miroir d'eau	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4574	Seuil de l'ancien moulin d'Argence	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE4575	Décharge de l'ancienne usine Luçhaire	EURE	EVREUX	L'Iton

ROE93273	Chute du moulin d'Harrouard	EURE	EVREUX	L'Iton
ROE66290	Vannette de la rue des Domaines	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE66289	Vannette de l'hippodrome	EURE	EVREUX	Bras de l'Iton
ROE39359	moulin de Chetivet	EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE39368	Vanne de décharge du moulin de chetivet	EURE	FRANCHEVILLE	Bras de l'Iton
ROE39354	vanne d'alimentation supplémentaire de la rivière	EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton Bras Force de Verneuil
ROE37932		EURE	FRANCHEVILLE	L'Iton
ROE25693	Petit auget de la cote du Fourneau	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25515	Auget des Longs Champs	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25456	Seuil de la retenue d'eau amont de la ferme de Gau	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25435	Seuil aval de la propriété de la ferme de Gaudrevi	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	L'Iton
ROE25440	Seuil de la retenue d'eau aval de la ferme de Gaud	EURE	GAUDREVILLE-LA-RIVIERE	Bras de l'Iton
ROE76772	Moulin de Grenieuseville	EURE	GLISOLLES	Le Rouloir
ROE25494	MOULIN DE GLISOLLES	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE24692	Amont du parcours de pêche de la Truite de l'Iton	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE24608	Ouvrage sur le parcours de la Truite de l'Iton	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE29600	moulin du pont chignol	EURE	GLISOLLES	Le Rouloir
ROE29601	vannage d'alimentation du canal	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE110377	Décharge du moulin des fraises de Glisolles	EURE	GLISOLLES	
ROE76771	Moulin des fraises de Glisolles	EURE	GLISOLLES	Bras de l'Iton
ROE35997	Ouvrage lié au moulin de Cheronnell	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE36001	Ouvrage répartiteur du moulin de chéronnell	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE35982	Seuil de l'Ancien moulin de Varennes	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE35984	Ancien moulin de Chambray	EURE	GOUVILLE	L'Iton
ROE73977	Seuil du Vieux Moulin	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4572	Seuil de l'ancienne usine Bieberon	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4570	Décharge de l'ancien moulin de Champagne RD	EURE	GRAVIGNY	L'Iton
ROE4571	Seuils de décharge du moulin de Champagne	EURE	GRAVIGNY	L'Iton

ROE4145	Décharge de l'ancien moulin de l'usine Initiale	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE73974	déversoir d'orage usine BTP	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE73975	déversoir d'orage usine BTP	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE4569	Seuil de l'ancienne papeterie de la Friche Patey	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE4568	Seuil de l'usine BTB	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE73978	Décharge amont de l'ancienne Papeterie de la Frich	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE110329	Chute du moulin de Champagne	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE110330	Chute de l'ancien moulin de Champagne RD	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE110328	Chute de l'ancien moulin de l'usine Initiale	EURE	GRAVIGNY	rivière l'iton
ROE73976	Seuil de dérivation de l'ancien moulin de l'usine	EURE	GRAVIGNY	L'iton
ROE70758	Vanne de la Source de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70756	Seuil bras de dérivation du moulin de la Halle	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70757	Moulin de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70755	Moulin de la Halle	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70752	Vannage amont de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70753	Seuil de la pisciculture d'Hondouville	EURE	HONDOUVILLE	L'iton
ROE70750	Vannage amont des Courtieux	EURE	HONDOUVILLE	Ruisseau des Courtieux
ROE70751	vannage aval de la Fontaine d'Hondouville	EURE	HONDOUVILLE	Cours d'Eau 01 de la Commune de Hondouville
ROE70749	Vannage aval des Courtieux	EURE	HONDOUVILLE	Ruisseau des Courtieux
ROE3903	Décharge de l'ancien moulin de Houetteville	EURE	HOUETTEVILLE	L'iton
ROE70761	Vanne du bras de dérivation du Moulin de Houettevi	EURE	HOUETTEVILLE	L'iton
ROE70760	Décharge amont de l'ancien moulin d'Houetteville	EURE	HOUETTEVILLE	L'iton
ROE24579	Seuil de dérivation amont de la turbine de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'iton
ROE23237	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'iton

ROE23244	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE23233	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE23235	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE88811	ouvrage TTC usine	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE20200	Vannage parcours de pêche de la retenue de la Forg	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE20202	Turbine de la Forge	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE76769	Seuil aval de la Forge	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE76770	Décharge amont de la Turbine de la Forge	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	Bras de l'Iton
ROE76767	Radier de pont de Cativet	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE76768	Ancien moulin de la rue de l'Iton	EURE	LA BONNEVILLE-SUR-ITON	L'Iton
ROE29627		EURE	LA CROISILLE	Le Rouloir
ROE29621	ancien moulin 2ème vannage	EURE	LA CROISILLE	Bras du Rouloir
ROE29616	ancien moulin	EURE	LA CROISILLE	Bras du Rouloir
ROE39445	seuil de retenue	EURE	LA GUEROUULDE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE39433	vanne d'alimentation de l'usine	EURE	LA GUEROUULDE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE40292	Vannes d'alimentation de l'usine hydroélectrique	EURE	LA GUEROUULDE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE40253	Vanne aval de la Source	EURE	LA GUEROUULDE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE39463	vanne d'alimentation rivière artificielle	EURE	LA GUEROUULDE	L'Iton Bras Force de Breteuil
ROE29938	Moulin de Roman	EURE	LE RONCENAY-AUTHENAY	Bras de l'Iton
ROE29948	vanne amont du moulin Roman	EURE	LE RONCENAY-AUTHENAY	L'Iton

ROE29916	moulin des Chérottes	EURE	LE RONCENAY-AUTHENAY	L'iton
ROE35969	Vanne amont moulin de ROMAN	EURE	LE RONCENAY-AUTHENAY	Bras de l'iton
ROE25755	Moulin du Sacq	EURE	LE SACQ	L'iton
ROE35891	Seuil de dérivation du moulin Mulot	EURE	LE SACQ	L'iton
ROE25695	Grand auget de la cote du Fourneau	EURE	LES VENTES	L'iton
ROE25685	Auget des cotes des Longs Champs	EURE	LES VENTES	L'iton
ROE25688	Auget de la Biocherie	EURE	LES VENTES	L'iton
ROE25725	Moulin de Février	EURE	MANTHELON	L'iton
ROE25736	vanne de décharge du moulin de Février	EURE	MANTHELON	L'iton
ROE4116	Seuil amont du pont du Robichon	EURE	NORMANVILLE	L'iton
ROE4073	Vannage intermédiaire des Coutures	EURE	NORMANVILLE	Bras de l'iton
ROE4075	Vannage aval des Coutures	EURE	NORMANVILLE	Bras de l'iton
ROE4069	Vannage aval des Coutures	EURE	NORMANVILLE	Bras de l'iton
ROE73973	Seuil de St Gaud	EURE	NORMANVILLE	L'iton
ROE73972	Décharge de l'ancien moulin de Normanville	EURE	NORMANVILLE	L'iton
ROE66288	Seuil des Hautes Portes	EURE	NORMANVILLE	Bras de l'iton
ROE110318	Ancienne décharge de l'ancien moulin de Normanvill	EURE	NORMANVILLE	rivière l'iton
ROE110316	Chute de l'ancien moulin de Normanville	EURE	NORMANVILLE	rivière l'iton
ROE29935	vannage de répartition	EURE	ROMAN	L'iton
ROE35962	Seuil du Haras du Tertre	EURE	ROMAN	L'iton
ROE76774	Moulin Neuf	EURE	SAINT-ELIER	Le Rouloir
ROE29633	Moulin	EURE	SAINT-ELIER	Le Rouloir
ROE29642	Le moulin Athelin	EURE	SAINT-ELIER	Le Rouloir
ROE29626	moulin de Bervillie	EURE	SAINT-ELIER	Le Rouloir
ROE4063	Ancien vannage des Pénétraux	EURE	SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	L'iton
ROE4025	Seuil de l'ancienne usine de St Germain des Angles	EURE	SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	L'iton
ROE73971	Seuil aval de l'usine de Saint Germain des Angles	EURE	SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	L'iton

ROE73970	Décharge amont de l'usine de Saint Germain des Ang	EURE	SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	L'iton
ROE73969	Décharge de l'usine de Saint Germain des Angles	EURE	SAINT-GERMAIN-DES-ANGLES	L'iton
ROEXXX	Vannage ancien Moulin de Coulonges	EURE	Sylvains les Moulins	L'iton
ROE25856	Vanne decharge amont moulin Mulot	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	L'iton
ROE25749	Ouvrage de décharge hydraulique	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	L'iton
ROE25778	Moulin Mulot	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	L'iton
ROE25742	Vannage du Petit Moulin	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	Bras de l'iton
ROE25746	Vannage du Moulin Neuf	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	L'iton
ROE25719	Moulin de Villez	EURE	SYLVAINS-LES-MOULINS	L'iton
ROE73968	Seuil d'alimentation des angles	EURE	TOURNEVILLE	L'iton
ROE3940	Décharge du moulin des Roches	EURE	TOURNEVILLE	L'iton
ROE70769	Décharge amont moulin des Roches	EURE	TOURNEVILLE	L'iton
ROE25705	Moulin du Coq	EURE	VILLALET	L'iton
ROE25699	Seuil amont passerelle du Rebrac	EURE	VILLALET	L'iton

ANNEXE 5 – Fiches de présentation des AAC (Aires d’Alimentation de Captages)